

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes de Marie-Galante

ENTRE

La Communauté de Communes de Marie-Galante

Représentée par sa présidente Dr Maryse ETZOL, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 09 avril 2021

Ci-après désigné par CCMG,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Alexandre ROCHATTE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SAR / SRADDET / SCoT / PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une priorisation par les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la **transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, hexagone et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- **Dans le temps court du plan de relance économique et écologique** avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- **Dans le temps long en forgeant des projets de territoire** ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement les transitions écologique, économique, démographique, sociale, numérique et culturelle du territoire de la CCMG autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

A noter : Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales ne sont pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de la CCMG, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture pour l'ensemble du territoire de Guadeloupe sont en cours de définition ou de lancement par la Région Guadeloupe et pourront être intégrés ultérieurement dans le CRTE de la CCMG.

1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Avant-propos : La présentation du territoire de la CCMG s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en novembre 2021, soit les données INSEE de 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ou encore les différentes crises sociales de 2021 connues sur la Guadeloupe. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

Marie-Galante est une île de l'archipel de Guadeloupe, située à 44 kilomètres des côtes de la Guadeloupe dite « continentale ».



Troisième plus grande île des Antilles françaises en superficie, Marie-Galante est un plateau calcaire, en forme de « galette » de 15 km de diamètre (158 km²). A l'origine couverte de forêts denses, qui ont été défrichées pour y introduire une économie de plantation dès le XVII^{ème} siècle, l'île a conservé sa tradition agricole : son économie a été fondée sur la production de canne à sucre, de sucre et de rhum, activités qui structurent encore aujourd'hui les modes de vie, les paysages et l'identité du territoire.

Elle compte trois communes (Grand Bourg, Capesterre, Saint-Louis de Marie-Galante), réunies dans une démarche intercommunale depuis 1965 avec la création Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Après plusieurs phases d'élargissement des compétences, les élus créent en janvier 1994 la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), mus par la volonté d'aller plus loin dans la définition et le portage d'une stratégie d'aménagement et de développement de l'île.

Cette réflexion stratégique commune apparaît indispensable pour faire face à la crise rencontrée dès les années 50 par la filière de la canne, qui s'est traduit par une très forte déprise démographique (environ 30 000 habitants en 1946 et moins de 11 000 en 2018).

La Communauté des Communes s'est créée autour de la volonté d'engager un véritable plan de développement de l'île, permettant de maintenir la population en place et de lui permettre de vivre des ressources endogènes, en modernisant les secteurs traditionnels et en engageant une transformation autour notamment du tourisme et du développement durable.

Le Contrat de Territoire et de Transition Ecologique s'inscrit dans cette volonté.

Les données quantitatives sont principalement issues : des sites de la statistique nationale (INSEE statistiques locales, l'Observatoire des territoires) ; des rapports de l'IEDOM ; des diagnostics de territoire réalisés antérieurement (contrat de ruralité, Plan paysage...). Les sources autres sont indiquées en bas de page.

L'île affiche la plus faible densité d'habitants de Guadeloupe (67,4 habitants au km² en 2018 contre 75,1 en 2008) : les trois centre bourgs sont les seules zones urbaines denses de l'île proposant de l'habitat collectif, la majeure partie du territoire étant composée de zones rurales, avec de l'habitat dispersé et quelques zones pavillonnaires plus récentes.

1.1 Un territoire qui connaît un repli démographique marqué et durable

Marie-Galante compte 10 655 habitants pour 5 012 ménages selon les résultats les plus récents du recensement. La baisse du nombre d'habitants a débuté dès les années 60, et est restée très marquée jusqu'au début des années 2010. Elle se poursuit depuis, à un rythme moins fort, mais en conservant un niveau élevé.

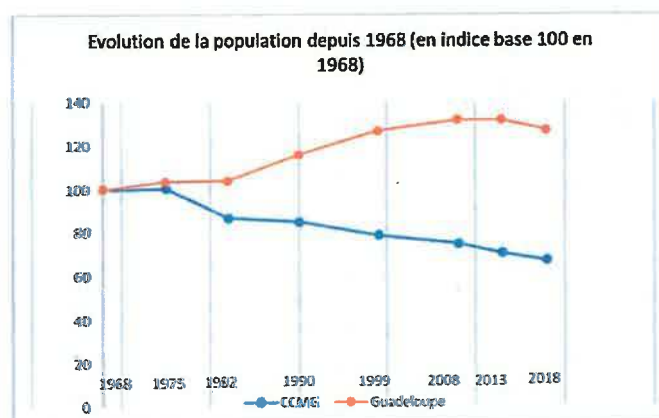
La ville de Grand Bourg, porte d'entrée maritime et aérienne sur l'île, est celle qui perd le plus d'habitants dans la période récente, alors même que sa démographie avait mieux résisté, dans les années 80 et 90 que celle des deux autres communes.

Nombre d'habitants de Marie-Galante à chaque recensement depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Capesterre	5 039	5 146	3 983	3 825	3 559	3 442	3 309	3 293
Grand Bourg	6 529	6 611	6 150	6 244	5 934	5 642	5 376	4 941
Saint-Louis de MG	4 299	4 155	3 624	3 404	2 995	2 788	2 488	2 421
Nb d'habitants CCMG	15 867	15 912	13 757	13 473	12 488	11 872	11 173	10 655
Evolution annuelle moyenne en % CCMG		-0,04%	-1,95%	-0,26%	-0,84%	-0,56%	-1,21%	-0,94%

Source : INSEE – recensements de la population, exploitations principales

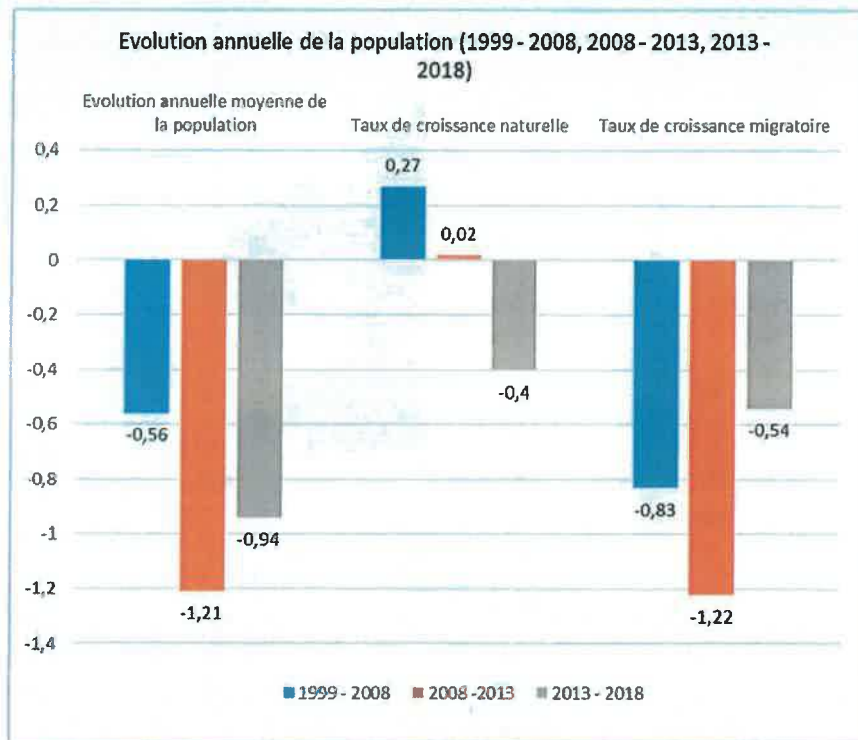
Ce repli démographique a démarré sur l'île bien avant que le même phénomène touche l'archipel guadeloupéen, qui connaît désormais une tendance à la décroissance, mais dans des proportions moindres qu'à Marie-Galante.



Source : INSEE, traitement FORS

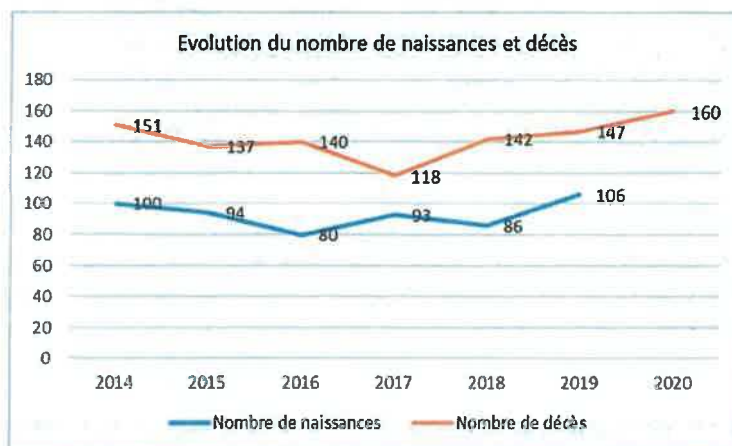
Le taux de croissance annuelle de l'île est déficitaire avant tout du fait du solde entrées / sorties (solde migratoire), qui est resté fortement négatif jusque dans une période récente : sur la dernière période du recensement, le solde migratoire reste déficitaire, mais à un rythme ralenti.

Le solde naturel est resté positif jusque vers la fin des années 2000, avant de devenir négatif.



Source : INSEE. Traitement FORS

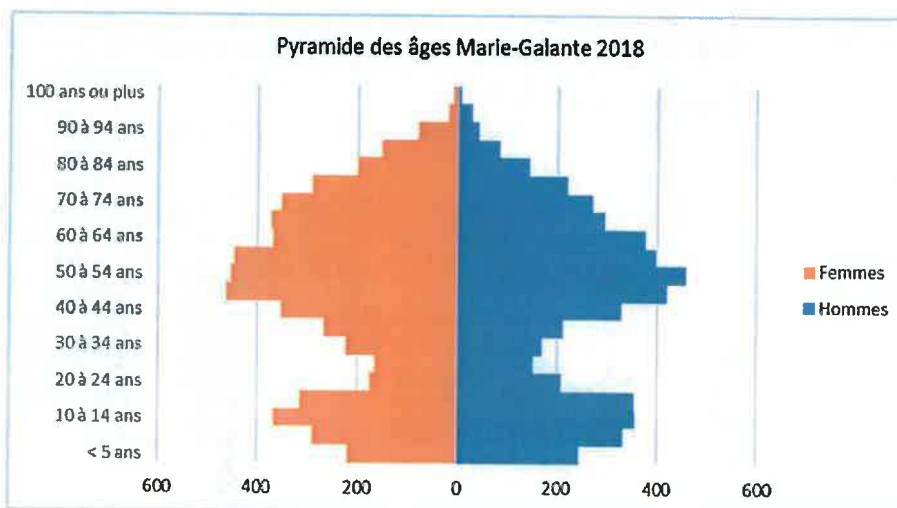
Aujourd'hui, Marie-Galante continue donc de perdre des habitants du fait d'un nombre de départs supérieur au nombre d'entrées, et du fait d'un nombre de décès supérieur au nombre de naissances¹.



Source : INSEE

La pyramide des âges illustre le déficit important des classes jeunes, de 20 à 40 ans environ, montrant le départ de ces jeunes adultes, à la recherche d'une formation et / ou d'un emploi.

¹ Il n'y a plus de maternité à Marie-Galante depuis 2012, mais le nombre de naissances comptabilisées par l'INSEE sont celles des femmes domiciliées sur l'île.



Source : INSEE. Traitement FORS

Entre 2008 et 2018, la part de la classe d'âge entre 30 et 44 ans est celle qui a connu la plus forte baisse, passant de 22% à 14,6%, alors que la part des plus de 45 ans ne cesse de progresser. L'importance des classes d'âge au-delà de 50 ans montre que le vieillissement en cours va progresser dans les années à venir.

Evolution de la population par grandes tranches d'âge

	2008	2013	2018
0 à 14 ans	21,3%	19,20%	16,90%
15 à 29 ans	13,9%	12,5%	12,80%
30 à 44 ans	22%	18,1%	14,60%
45 à 59 ans	19,1%	22,7%	24,80%
60 à 74 ans	15,3%	17,4%	19,10%
> 75 ans	8,40%	10,2%	11,90%
Total	100%	100%	100%

Source : INSEE

Au sein du département de Guadeloupe, la CC de Marie-Galante a le taux le plus important de seniors. Avec plus de 3 300 personnes âgées de plus de 60 ans, dont près de 1 300 âgées de plus de 75 ans, les problématiques d'accompagnement au vieillissement vont devenir de plus en plus prégnantes.

Une baisse de la population qui s'accompagne aujourd'hui d'une baisse du nombre des ménages et de leur taille

Jusqu'en 2013, la baisse du nombre d'habitants s'accompagnait pourtant d'une légère progression du nombre de ménages – ce qui peut s'expliquer par l'augmentation des ménages isolés et le desserrement des ménages.

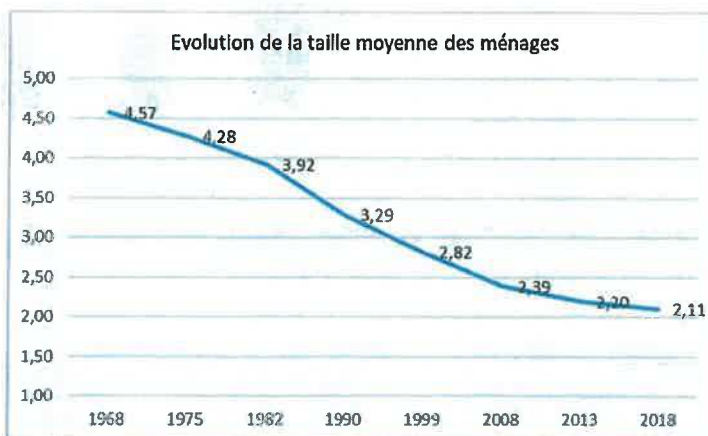
Mais le nombre de ménage est désormais légèrement en baisse au dernier recensement : l'île perd donc des habitants et des ménages – effet que l'on retrouvera dans la progression du nombre de logements vacants.

Nombre et composition des ménages

	2008	2013	2018
Ménages d'une personne	1772	1981	2068
Autres ménages sans famille	178	161	231
Familles	3003	2920	2734
Total	4953	5062	5033

Source : INSEE

En conséquence du vieillissement et de la diminution du nombre de familles avec enfants, la taille moyenne des ménages ne cesse de baisser.



Source : INSEE

La déprise démographique et le vieillissement de la population représentent autant de défis pour la CCMG, avec des enjeux majeurs :

- **Freiner, puis inverser à terme, cette perte d'attractivité, en donnant à des populations originaires de l'île l'envie et la possibilité d'y rester ou de s'y (ré)installer.**
- **Répondre aux besoins des jeunes actifs et jeunes couples, par des services permettant de faciliter leur vie privée et professionnelle (halte-garderie, espaces de coworking...). La fiche action 3 du programme Leader explore plusieurs propositions pour améliorer l'attractivité de l'île en termes de services.**
- **Renforcer l'accompagnement au vieillissement dans toutes ses dimensions : offre médico-sociale et aide au maintien à domicile, offre d'animation, appui à l'adaptation des logements...**

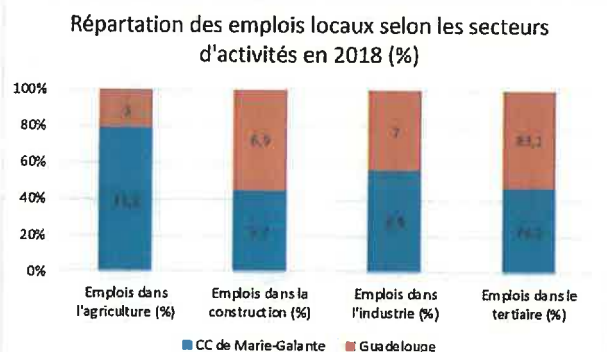
1.2 Une économie en transition

Une identité agricole, mais des emplois à dominante tertiaire

Société historiquement à dominante agricole, **74,2 % des emplois à Marie-Galante sont désormais proposés dans le secteur tertiaire** :

- 47,7 % des emplois se trouvent dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale.
- Les secteurs du transport, du commerce et des services divers représentent 26,5 % de l'emploi², montrant le rôle joué désormais par le tourisme.

Le secteur de l'agriculture représentait 45% des emplois en 1982³ – évolution qui montre les bouleversements connus par l'île ces 40 dernières années. L'économie de Marie-Galante reste cependant orientée vers l'agriculture : en effet, **les emplois agricoles y sont sur-représentés (11,2%) par rapport à l'archipel guadeloupéen (3%)**.



La vocation agricole de l'île est structurée autour de :

- la production de canne, de sucre (avec l'usine de Grand-Anse), de sirop de batterie (en unités artisanales) et de rhums (3 distilleries)
- la production végétale de petits maraîchages et d'arboriculture
- de l'élevage extensifs de volailles, bœufs, cabris et porcs créoles. La fermeture de l'abattoir intercommunal en 2018 a mis en suspens cette filière, dont les conditions de redéploiement font partie des réflexions autour de la préservation et de la redynamisation de la filière agricole de l'île.

Au-delà de l'agriculture, Marie-Galante a également une activité de pêche artisanale, elle aussi en difficulté : 48 pêcheurs professionnels étaient comptabilisés en 2018⁴, soit un nombre qui a été divisé quasiment de moitié (-43%) en 10 ans. Ces pêcheurs alimentent essentiellement le marché local, à bord de bateaux de petite taille (77% de bateaux de moins de 8 mètres).

Zoom sur la filière « canne – sucre - rhum »

L'économie de plantation autour des habitations sucrières a façonné les paysages et l'économie de l'île : la canne représentait 73% des cultures de l'île en 1960, le reste relevant principalement de l'agriculture vivrière. La filière canne – sucre – rhum a été restructurée dans les années 60, autour de la modernisation de la dernière usine sucrière de l'île et d'une réforme foncière organisant un réseau de petits propriétaires exploitants.

Cela explique le modèle de très petites exploitations qui domine dans l'île (de 0,5 à 2 hectares), où le revenu tiré de l'exploitation de la canne représente désormais le plus souvent un revenu complémentaire à une activité non agricole, avec des propriétaires qui délèguent pour partie l'activité (plantation, entretien, récolte manuelle) à des entreprises de travaux agricoles.

² Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), *Rapport annuel économique Guadeloupe 2020*.

³ Dominique TRELOFONI, *Marie-Galante : un territoire agricole qui se tourne vers le développement durable*, INSEE Analyses n°30, juin 2018

⁴ AFD, *Appui à la communauté des communes de Marie-Galante dans le cadre de la gestion des sites portuaires de Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre*, Diagnostic institutionnel et technico-économique v.1, mars 2020.

Le nombre de planteurs était estimé à environ 1 500 en 2017, et les entretiens réalisés en novembre 2021 avec des représentants du syndicat de planteurs montrent que ce chiffre est sans doute toujours en baisse, sous l'effet des départs à la retraite, de la non reprise des exploitations par les jeunes générations, mais aussi de la difficulté à monter des projets (problèmes d'investissement, difficile accès au foncier...).

Ce modèle a toujours été fragile, mais fait face aujourd'hui à une crise importante, multifactorielle :

- Le sucre fait l'objet d'une concurrence internationale renforcée depuis la réforme en 2017 de l'organisation commune de marché du sucre et la fin des quotas sucriers. La filière canne – sucre – rhum des Outre-Mer françaises dépend fortement des subventions nationales et européennes, vouées à diminuer à court terme. La volonté de maintenir une filière structurante pour l'île amène donc à penser son repositionnement sur des segments où elle peut afficher une valeur ajoutée, la différenciant de la production des gros pays producteurs de sucre (canne et betterave).
- L'usine sucrière de Grand-Anse pâtit depuis des années d'un sous-investissement qui ne lui permet pas de proposer la transformation du sucre vers des produits plus valorisés et la pénalise dans son fonctionnement sous l'effet de pannes répétées. Des projets de modernisation autour de la construction d'une centrale thermique qui ferait fonctionner l'usine ont été étudiés de manière plus ou moins avancée, ces projets ayant été désormais amenés à évoluer au vu de la panne qui a affecté la campagne 2021.
- En 2021, au tout début de la campagne sucrière, la chaudière de l'usine de Grand Anse subit une panne importante, dont la réparation nécessite plusieurs mois d'arrêt. Des réponses de crise ont pu s'organiser, concrétisées en septembre par un « protocole d'engagement de remise en état de fonctionnement, de réparation et de modernisation de l'usine de Marie-Galante ». C'est désormais un nouveau projet industriel qui est attendu de la part de la SA Sucreries et rhumeries de Marie-Galante (SRMG).

Une économie principalement présentielle, une majorité d'entreprises de très petite taille

En 2019, la CCMG compte 1 403 établissements marchands non agricoles, soit un nombre en légère hausse sur une période récente (1 200 en 2014). Les grands employeurs de Marie-Galante sont les employeurs publics : collectivités (communes, communautés de communes, Région et Département), collège, lycée, centre hospitalier.

Le seul employeur industriel est l'usine sucrière de Grand-Anse, qui emploie une centaine de personnes, dont un tiers de saisonniers.

Les **3/4 des emplois sont liés à des activités présentielles**, soit mises en œuvre sur place pour la production de biens et services à destination des personnes présentes (habitants et touristes)⁵.

A noter que 92% des actifs avec un emploi résident à Marie-Galante, ce qui illustre bien la problématique de mobilité de l'île au regard notamment de la « Guadeloupe continentale » : il est difficile de s'y rendre tous les jours pour travailler. L'île a donc une fonction majeure de pôle d'emploi pour ses habitants.

⁵ Contrat de ruralité du Pays Marie-Galante 2017 - 2020

Tableau des entreprises du territoire

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC de Marie-Galante	Guadeloupe	CC de Marie-Galante	Guadeloupe
Ensemble	1 403	59 851	100	100
0 ou inconnu	1 179	50 380	84	84,2
1 à 9 salariés	197	7 976	14	13,3
10 à 19 salariés	17	930	1,2	1,6
20 à 49 salariés	7	410	0,5	0,7
50 à 99 salariés	3	95	0,2	0,2
100 à 249 salariés	0	55	0	0,1
250 salariés et plus	0	5	0	0

Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Les entreprises sont de petite taille, puisque la quasi-totalité a moins de 9 salariés. Le « modèle marie-galantais » reste bien la TPE, à l'instar du reste de la Guadeloupe et des Antilles. Mais nombre de ces TPE sont de fait des entreprises sans salarié.

Le dynamisme de la création d'entreprise reste faible : le contrat de ruralité 2017-2020 notait que 87 établissements en moyenne ont été créés entre 2012 et 2014. Depuis, 82 nouvelles entreprises sont créées en moyenne chaque année (source rapports IEDOM.) En 2018 et 2019, 62% de ces nouvelles créations étaient des entreprises individuelles.

La problématique du dynamisme des projets entrepreneuriaux est cruciale dans le contexte actuel, celui-ci étant freiné par le manque de ressources des habitants restés dans l'île et par le départ des classes d'âge jeunes. Or, les projets portés par les élus sont ambitieux et demandent à susciter et accompagner les initiatives.

Les grands enjeux de développement économique sont bien identifiés par les acteurs de l'île et inscrits pour la plupart dans les grands programmes contractualisés (Leader, DIVD) :

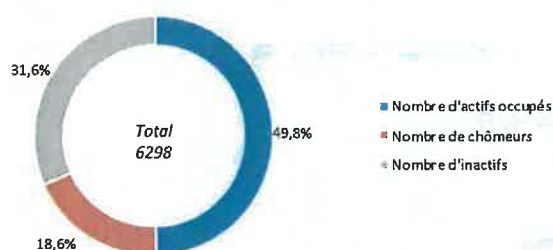
- **Le maintien d'une filière "canne sucre rhum" soutenu par le renforcement et la modernisation de l'usine sucrière, par l'ouverture sur des niches nouvelles (appellation contrôlée, sucre bio, liquide, autres produits...), par le renforcement de l'image de l'île de Marie Galante "Terre de rhum".**
- **La diversification de la filière agricole autour du maraîchage et de la petite et moyenne transformation en valorisant les savoir-faire locaux et en mettant en avant la qualité des produits locaux préservés des pollutions à la chlordécone et aux engrais chimiques.**
- **Le soutien à la modernisation de l'usine sucrière, acté dans le protocole d'engagement de remise en état de fonctionnement, de réparation et de modernisation de septembre 2021.**
- **La relance des filières d'élevage avec la réhabilitation de l'abattoir portée par une organisation de professionnels de l'élevage et de la boucherie et soutenue par la Chambre d'Agriculture.**
- **L'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projet à la diversification et à la structuration de filières (fiches actions 2 et 4, programme Leader), avec également le soutien de la Chambre d'Agriculture mobilisée pour les actions de transformation et de développement des filières.**
- **La structuration d'une filière « pêche », voire d'un plan « mer » pour permettre aux jeunes pêcheurs de vivre de leur activité (fiche action 7, programme Leader).**

- **Mener une politique foncière pour pouvoir proposer des locaux et services aux porteurs de projet, développer la zone d'activité économique de Grand Bourg.**

Un taux d'activité et d'emploi équivalent à celui de la Guadeloupe, mais un taux de chômage important, notamment chez les jeunes

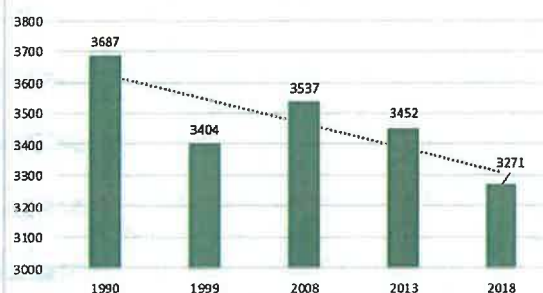
Selon l'INSEE, 3 271 emplois sont proposés sur l'île en 2018 et 4 306 personnes entre 15 et 64 ans se disent en activité au sens du recensement (avec un emploi ou au chômage), soit un taux d'activité⁶ de 68,4%, un peu inférieur à celui de la Guadeloupe (70,7%).

Répartition de la population en âge de travailler (15 - 64 ans) en 2018



Source : INSEE

Nombre d'emplois proposés sur le territoire



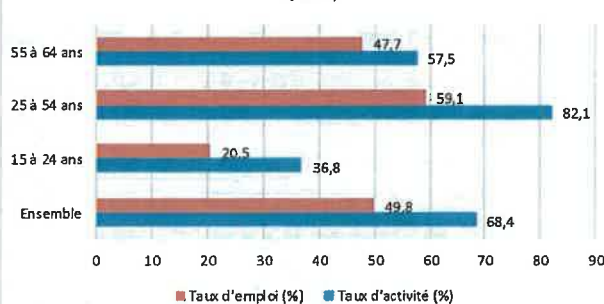
Le taux d'emploi (les actifs avec un emploi), de 68,4% en 2018, est plus favorable à Marie-Galante qu'à l'échelle du département (50,3%).

Le bon taux d'emploi de l'île s'explique par le départ des jeunes adultes vers la « Guadeloupe continentale », et qui ne sont donc plus comptabilisés dans la population active de l'île.

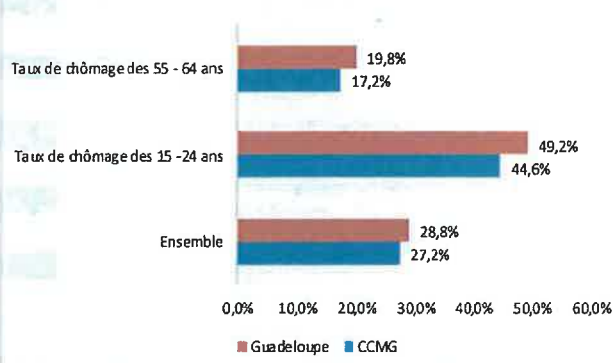
Mais le taux de chômage⁷ reste élevé sur l'île : de 27,2% en 2018, il est un peu plus faible que sur l'ensemble du département (28,8%), mais il touche avant tout les classes d'âge les plus jeunes, puisque 44,6% d'entre eux se déclarent au chômage.

Les données de Pôle emploi pour Marie-Galante montrent que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits diminue depuis 2018 : 1 539 inscriptions en

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge (2018)



Taux de chômage 2018



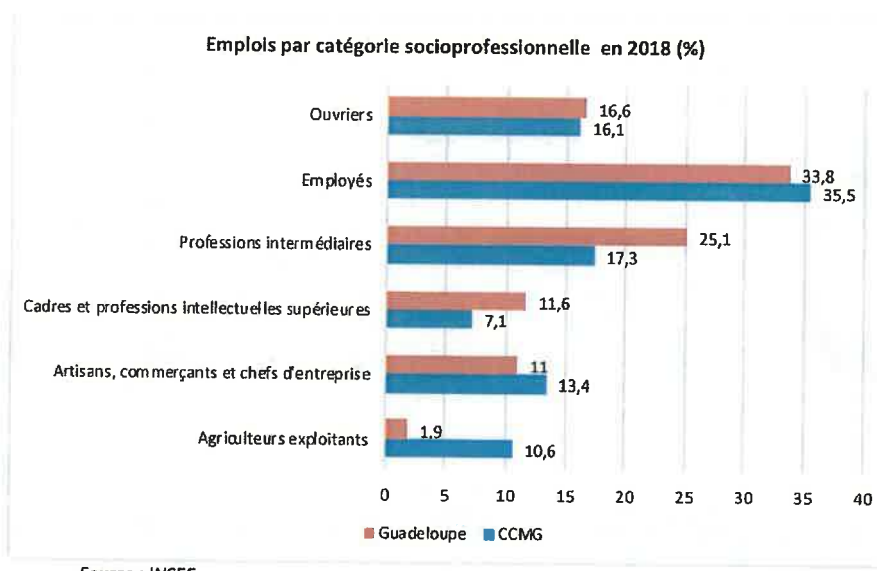
⁶ Taux d'activité : le nombre d'actifs en emploi ou au chômage rapporté à la population des 15 - 24 ans

⁷ Nombre de personnes en recherche d'emploi sur le nombre de personnes en âge de travailler disponibles sur le marché de l'emploi.

2018 (-9,1%)⁸. Au 31/12/20, 1 429 chômeurs inscrits étaient comptabilisés par Pôle Emploi, soit une baisse de 2,3% par rapport à 2019⁹.

En revanche, le nombre d'emploi proposé est très en deçà du nombre de demandeurs : 264 offres d'emplois à Marie-Galante en 2017, 135 en 2018...

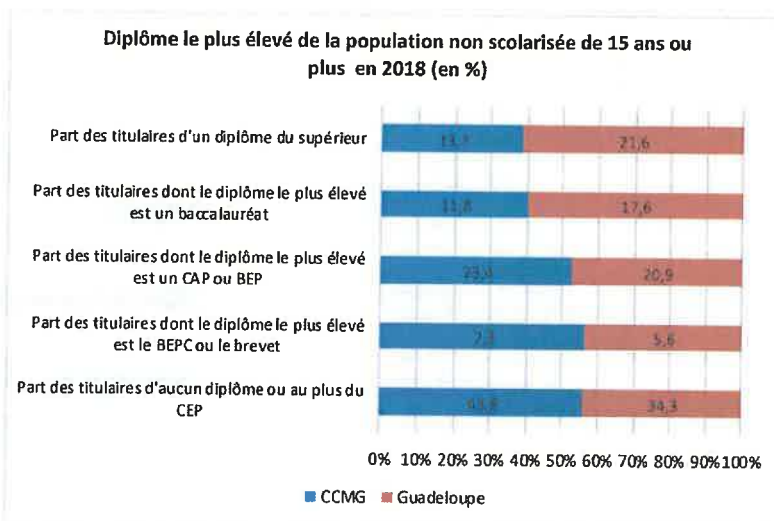
Les emplois proposés sur l'île sont assez peu qualifiés avec la moitié des emplois (51,6%) pour des ouvriers et employés. En comparaison avec l'ensemble de la Guadeloupe, les emplois de Marie-Galante se caractérisent par une sous-représentation importante des cadres et des professions intermédiaires.



Une population avec un faible niveau de formation

Avec un quart de sa population qui n'a pas de diplôme supérieur au bac, Marie-Galante a une population bien moins diplômée qu'à échelle du département de Guadeloupe (39,2%).

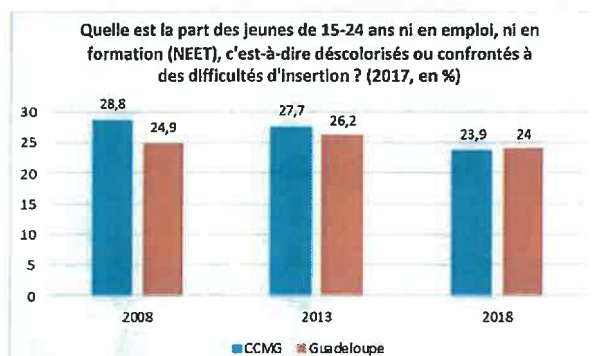
43% de la population de 15 ans et plus n'a aucun diplôme en 2018 : ce taux a cependant bien diminué en 10 ans (-20 points entre 2008 et 2018), pendant que la part des titulaires du bac a progressé (+4,4 points) ainsi que celle des diplômés du supérieur (+5,3 points).



⁸ DIECCTE Guadeloupe, service ESE, Bilan 2018 – le marché de l'emploi à Marie-Galante, sept 2019

⁹ DIECCTE Guadeloupe, service ESE, Bilan 2020, le marché de l'emploi en Guadeloupe, février 2021

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi ni en formation a baissé en 10 ans, mais reste à un niveau élevé, à Marie-Galante comme pour l'ensemble de la Guadeloupe (16,3% en France).



Source : INSEE

1.3 Un niveau moyen de revenus très modeste, pour un coût de la vie renchéri par la double insularité

Les difficultés de l'économie et de l'emploi ont pour conséquence un niveau de vie plus bas qu'à l'échelle départementale.

- Les revenus des habitants de l'île sont très modestes : **en 2017, le revenu net imposable moyen est de 12 967 euros**, niveau très en deçà de la moyenne de la Guadeloupe (17 255 euros en 2017).
- Au 31/12/19, 32,6% (3 504 personnes) de la population de Marie-Galante vit sous le seuil de bas revenus¹⁰.
- Le salaire net horaire moyen reste faible et plus bas que dans l'ensemble de l'archipel guadeloupéen (12 € contre 14,5€).

Cette situation pèse d'autant plus lourdement sur les ménages marie-galantais que le coût de la vie y est renchéri par le phénomène de double insularité : le SDDAT de 2021 note ainsi que les produits marchands y sont 40% plus chers qu'en Guadeloupe « continentale ».

- Des enjeux en termes d'accompagnement à l'emploi mais aussi, plus largement, de prévention et de lutte contre les situations d'exclusion

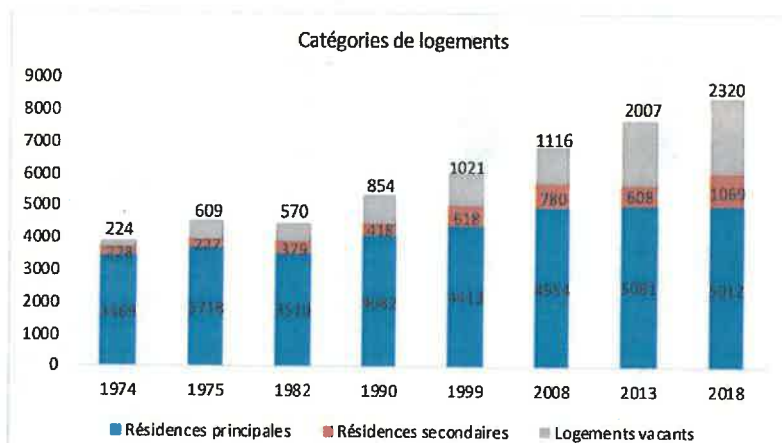
Le manque de perspectives pour la jeunesse, le très faible niveau de revenus des habitants ont des répercussions réelles sur la vie quotidienne dans l'île : situations d'isolement et détresse de personnes âgées, arrivée de problématiques d'addiction chez les adolescents, phénomènes de déscolarisation... La CCMG et les communes souhaitent aller plus loin dans la compréhension et la prise en charge des situations d'exclusion sociale.

- *Un Conseil Intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) a été relancé en 2021, avec la volonté de mieux partager le diagnostic sur les problématiques de sécurité*
- *La CCMG a répondu fin 2021 à l'appel à projet de la préfecture de Guadeloupe relatif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, afin d'être soutenue dans sa réflexion sur les origines des problématiques d'exclusion sociale dans l'île*

¹⁰ Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAAT) de la Guadeloupe, version du 17/07/21

Une progression importante des logements vacants et résidences secondaires

8 401 logements sont comptabilisés par l'INSEE en 2018, soit une progression de 22% du nombre de logements en 10 ans. 60% de ces logements seulement sont des résidences principales, sous l'effet non seulement de la progression des résidences secondaires, mais surtout du nombre et de la part de logements vacants (16,3% en 2008 et 27,8% en 2018).



Source : INSEE

Les logements sont très majoritairement des maisons (88,2%). Les résidences principales sont habitées pour les ¾ d'entre elles par des propriétaires, pour une part de locataires de près de 20%. Ce parc de résidences principales est relativement récent, puisque 43% d'entre elles ont moins de 30 ans (construites après 1990).

Un niveau d'équipement inégal

Un niveau d'équipement plutôt satisfaisant en commerces de proximité et structures scolaires

Le modèle commercial marie-galantais est celui du petit commerce de proximité en cœur de bourg et dispersé dans les sections, sans concurrence de supermarchés installés en périphérie des centres bourg. Ce modèle apparaît pertinent dans la perspective de la revitalisation des cœurs de bourg.

Les Marie-Galantais bénéficient d'un bon maillage de commerces de proximité (supérettes et épicerie), d'un bon taux de restaurants, plutôt de bonne qualité.

L'île bénéficie d'un bon taux d'équipement en structures scolaires (écoles, collèges, lycée), ainsi que d'un certain nombre d'équipements sportifs. En revanche, ces équipements sont pour partie vétustes ou dégradés.

Des insuffisances dans l'offre médicale et médico-sociale

L'offre de médecine générale est jugée satisfaisante au regard de la démographie. Marie-Galante dispose d'un centre hospitalier et d'une polyclinique à Grand-Bourg, un CMP adulte et un CMP enfant. En revanche, l'île n'a plus de service de maternité depuis 2012, et manque de certains spécialistes médicaux (un seul dentiste) et paramédicaux (gynécologues, orthophonistes, orthoptiste...).

Deux équipements proposent des lits pour personnes âgées : l'EHPAD de Saint-Louis, proposant 40 lits pour des personnes âgées dépendantes et l'EHPAD de la polyclinique de Grand Bourg. Mais cette offre ne peut

répondre qu'à une très petite partie des besoins des personnes âgées de l'île, notamment en ce qui concerne le soutien au maintien à domicile.

Selon l'Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe (ORSaG), les Marie-Galantais se distinguent par un recours important aux soins paramédicaux, et un état de santé plus défavorable que dans le reste de l'archipel en particulier pour le diabète, le cancer de la prostate et les maladies vasculaires cérébrales¹¹.

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé dans un contexte de double insalubrité, Marie-Galante est un territoire d'expérimentation pour la télémedecine : un dispositif de téléconsultation cardiologique et de télé-échocardiographie robotisée, financé par l'ARS, est proposé aux habitants depuis 2019 au CHSM de Marie-Galante.

La CCMG a pour ambition de faire de l'île un territoire attractif pour les personnes âgées, en utilisant ce volet pour en faire un atout économique et un argument pour appuyer les retours au pays de retraités.

Un niveau d'accessibilité à internet qui progresse, mais reste inégale

Même si l'île est couverte à 99,5% par la 4G en 2021 selon les données des opérateurs, le débit reste encore irrégulier et il reste des zones blanches dans les zones rurales. La qualité de la couverture est en train de s'améliorer, avec l'arrivée de la fibre : un câble sous-marin relie Marie-Galante à la Guadeloupe continentale depuis fin 2019 et les travaux de construction d'une infrastructure en fibres optiques terrestres sont en cours : 28% des locaux sont raccordables à la fibre optique début 2021.

L'enjeu désormais est la suppression des zones blanches et l'accompagnement des habitants et de l'ensemble des acteurs économiques de l'île au numérique.

Une offre d'animation associative et culturelle insuffisante

L'offre d'équipements culturels reste peu importante : une salle de cinéma – théâtre (la salle de projection ayant été fermée plusieurs années), une petite bibliothèque publique dans chaque commune, mais vétuste, avec des fonds anciens et sans accès à internet. Le Conseil départemental fait cependant circuler un bus bibliothèque pour répondre aux besoins de lecture publique.

L'animation est portée par les associations culturelles, les communes (chanté Noël, Carnaval, fêtes patronales, concerts, projections cinéma...), le Conseil départemental au Château de Murat... Mais aussi par les restaurants, bars et discothèques, sans organisation particulière, mais avec une importante mobilisation lors des journées pendant lesquelles se déroulent les deux événements sportifs et culturels qui attirent du monde dans l'île : le festival Terre de blues et le Tour cycliste de Marie-Galante, organisés en mai et juillet.

Une centaine d'associations sont actives dans les domaines sportifs principalement, mais aussi culturels, musicaux, de la solidarité... (association de personnes âgées...). Les acteurs regrettent une perte de dynamisme de cette vie associative – impression dont il est difficile de dire ce qu'elle doit à l'effet de la crise sanitaire, qui a limité fortement les rencontres et événements depuis plus d'un an.

1.5 Les problématiques de mobilité

Sur une île, les problématiques de mobilité doivent être appréhendées à deux niveaux :

- A l'interne, par l'accès aux biens et services
- Dans ses liaisons avec l'extérieur, soit les liaisons avec l'archipel de Guadeloupe

La mobilité à l'intérieur de l'île

A l'exception des personnes qui effectuent des migrations journalières vers Pointe-à-Pitre, les Marie-Galantais ont principalement recours à leur voiture pour leurs déplacements : le réseau de route est dense

¹¹ ORSaG, Indicateurs et déterminants de santé en Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, juillet 2017

(23 km de route nationale et 60 km de routes départementale) et bien entretenu, avec un maillage très serré de voiries secondaires communales qui desservent les nombreux lieux dits de l'île.

Les moyens de transport sont en majorité les transports automobiles individuels (voitures particulières, taxis, deux roues), professionnels (camions) ou collectifs (bus). En zone rurale, les engins d'exploitation (cabrouets, tracteurs, pick-up), sont également utilisés pour le transport des matériaux et des personnes.

Deux lignes de bus (ne relevant pas d'un service public) permettent de faire des allers-retours entre Grand Bourg et les deux autres communes, le matin et l'après-midi, mais les horaires restent aléatoires.

Les enjeux de mobilité apparaissent d'autant plus prégnants que, selon l'INSEE, 42,9% des ménages n'ont pas de voiture.

Les déplacements touristiques peuvent être effectués par bus ou minibus, et par des véhicules de location (voitures, scooters, vélos, vélos électriques...), proposés aux gares maritimes de Grand Bourg et Saint-Louis.

Les centres bourgs proposent tous des commerces et services de proximité (alimentation, pharmacie, pompe à essence, banques ou DAB, antenne postale...), et la commune de Grand Bourg concentre les services publics (pompiers, Pôle emploi, hôpital, Trésorerie...). La possession d'un véhicule est donc indispensable pour la majeure partie des habitants de l'île.

Les enjeux, en termes de mobilité interne, se posent aujourd'hui sur plusieurs plans :

- **Une meilleure structuration d'un système de transports collectifs, encore éclaté en de petites entreprises privées et artisans, peu voire pas coordonnés, qui a du mal à répondre à l'ensemble des besoins (de la population comme des touristes)**
- **Un objectif de l'abandon des véhicules thermiques, dans le cadre du projet de développement durable du territoire,**
- **Une amélioration de l'accès aux services : la CCMG a répondu à l'automne 2021 à un appel à projet pour la mise en place d'un Bus France Services, afin d'aller au-devant des habitants des zones rurales et répondre à leurs besoins d'accompagnement administratif**
- **Le développement de circulations douces : la CCMG a été lauréate en octobre 2021 d'un appel à projet pour développer les pratiques du vélo. Un schéma directeur des pistes cyclables sera élaboré pour sécuriser les déplacements doux et faire de Marie-Galante un territoire « vélo ».**

Des liaisons contraintes avec la Guadeloupe « continentale »

Sur les 4 ports de Marie-Galante, 2 ont une fonction de liaison avec le reste de l'archipel guadeloupéen :

- Au port de Grand Bourg, le trafic passagers est assuré par deux compagnies privées locales, Val Ferry et L'Express des îles, qui assurent des navettes quotidiennes avec Pointe-à-Pitre, pour un trajet d'environ une heure. Avant la crise sanitaire, ces compagnies proposaient généralement 3 rotations (matin, mi-journée, début de soirée), réduites en 2020 et 2021 à 2 rotations journalières. Plus de 700 000 passagers/an empruntaient ce trajet avant la crise sanitaire.
- Du port de Saint-Louis, la jetée accueille des navettes à passagers qui assurent une liaison avec Saint-François (Basse-Terre) et Terre de Haut (Les Saintes), ces rotations étant assurées par les compagnies Comadile et Comatrilé.

La desserte maritime reste donc très faible et contraignante – pour les habitants comme pour les touristes - d'autant plus que les deux compagnies proposent les mêmes horaires, ne permettant pas d'assurer une plus grande amplitude de service. Le coût de la traversée est également important (46 € l'aller – retour pour un non-résident entre Grand Bourg et Pointe-à-Pitre et 15 € pour un résident).

Cette desserte complique évidemment les navettes journalières des personnes qui travaillent en Guadeloupe « continentale », comme celles qui travaillent à Marie-Galante (personnel scolaire, administratif...) obligées de quitter l'île à 15h30 ou 16h00 : en 2018, 140 entrants et 230 sortants faisaient la navette tous les jours¹². Mais elle rend aussi complexe l'organisation des déplacements ponctuels en Guadeloupe « continentale » :

¹² INSEE Analyses n°30, op cité

un Marie-Galantais qui a besoin de faire une démarche administrative ou de consulter un spécialiste devra prendre une navette à 6 heures du matin, et attendre 17h00 pour retourner sur l'île.

Des liaisons aériennes entre l'aéroport de Pointe-à-Pitre et l'aérodrome de Grand-Bourg ont été assurées par le passé, mais n'existent plus depuis plusieurs années. Des pilotes privés assurent cependant des liaisons de particuliers. Ces liaisons ont été réactivées pendant la crise sanitaire lorsque les liaisons maritimes ont été stoppées. Un retour des liaisons aériennes régulières est vivement souhaité par les forces vives locales et les habitants.

Les principaux enjeux de désenclavement sont l'amélioration de la desserte maritime et la réouverture de lignes régulières aériennes :

- ***Dialoguer avec les compagnies maritimes pour l'amélioration du cadencement des dessertes***
- ***S'inscrire dans l'objectif d'aller à moyen terme vers une obligation de services publics transports***
- ***Rouvrir des lignes aériennes régulières sur l'aérodrome des Basses pour offrir un choix de transport et proposer une solution plus rapide et plus confortable***

1.6 Le tourisme, un axe important du développement futur

Marie-Galante s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, pensées depuis une vingtaine d'années comme un axe fort du développement de l'île.

L'île est dotée d'un patrimoine naturel et culturel fort, reconnu aussi bien dans les Antilles qu'en métropole. Outre des plages de sable blanc, Marie-Galante présente en effet un paysage de ruralité préservé et diversifié, un littoral remarquable ; elle propose un patrimoine composé de vestiges archéologiques de l'époque précolombiennes et des indiens « Caraïbes » et des traces de l'économie de plantation qui a valu à Marie-Galante son surnom de « l'île aux cent moulins ». L'île est connue pour la qualité de ses rhums agricoles, et elle dispose également de plusieurs spécialités culinaires mises en valeur dans les restaurants.

L'escale de Marie-Galante concentre un peu plus de 80 % du trafic inter-îles et inter-archipel de la Guadeloupe, le nombre de personnes concernées par le trafic étant en hausse régulière depuis le milieu des années 2010 (687 961 personnes en 2016, 748 744 en 2018, 775 995 en 2019...), à l'exception évidente de l'année 2020, où le trafic a chuté de 43%, du fait de la crise sanitaire (rapports annuels IEDOM). Selon les estimations faites par l'Office du Tourisme, environ 100 000 visiteurs sont reçus chaque année.

Pour autant, Marie-Galante est principalement une excursion touristique complémentaire aux séjours en Guadeloupe continentale, et accueille encore de très nombreux séjours « à la journée », assez peu profitables à l'économie de l'île : selon le contrat de ruralité, 5% seulement des touristes viennent pour des séjours.

Pour autant, les deux événements organisés annuellement dans l'île - le festival Terre de Blues en mai et le tour cycliste de Marie-Galante en juin ou juillet - attirent de nombreux visiteurs et sollicitent l'ensemble de l'infrastructure d'accueil de l'île.

Le choix d'un tourisme « à l'image de Marie-Galante », respectant son authenticité et les ressources naturelles de l'île et pouvant être profitable aux habitants, a conduit à privilégier le développement d'hébergement par des particuliers. Selon l'INSEE, l'île disposait de 3 740 lits en 2017, soit un potentiel d'accueil (34 lits pour 1000 habitants) supérieur à celui de la Guadeloupe (19 lits pour 1000 habitants), l'essentiel prenant la forme de gîtes, chambres d'hôte, meublés chez l'habitat.

Une vingtaine d'entreprises de location de voiture, de vélo, de scooters, des bus ou quelques taxis offrent des solutions de déplacement aux visiteurs.

Certains équipements à destination des touristes restent sous-utilisés, comme les bases nautiques des communes de Capesterre de Marie-Galante et Saint-Louis.

La structuration du secteur touristique et de ses nombreux acteurs apparaît un enjeu essentiel pour faire de ce secteur un vrai levier du développement futur de l'île. Les acteurs s'accordent en effet sur une grande

ligne directrice, celle d'un tourisme respectant l'authenticité de l'île et n'épuisant pas ses ressources naturelles, autour du concept d'éco-tourisme. Plusieurs objectifs, atteignables à plus ou moins long terme, sont également identifiés, pour les principaux :

- *Augmenter le nombre de nuitées sur l'île : en jouant sur des événements pour attirer davantage de monde ; en réfléchissant à des solutions sur accueillir des groupes / familles ; en améliorant la qualité des hébergements (par un soutien à la professionnalisation des acteurs)*
- *Structurer les acteurs (hébergeurs, restaurateurs, loueurs...)*
- *Rendre plus attractifs les centres bourgs*
- *Développer des circuits touristiques autour des moulins*
- *Améliorer la desserte de l'île : travailler à avoir une plus grande maîtrise des horaires*

Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours, qui contribueront à la réalisation de ces objectifs :

- *L'élaboration d'une stratégie touristique : une étude a été lancée à l'automne 2021 par la CCMG et l'Office de Tourisme*
- *L'amélioration de l'arrivée sur Marie-Galante : le développement des équipements portuaires en orientant les aménagements pour favoriser l'accueil des plaisanciers et faire de Marie-Galante une destination privilégiée et sécurisée des plaisanciers dans les Antilles*
- *Les axes de développement définis dans l'étude sur la Route des Moulins pour créer des produits touristiques novateurs, en phase avec les attentes des touristes, mettant en valeur l'authenticité et le patrimoine local*

1.7 Environnement et transition énergétique

La transition énergétique : l'objectif d'autosuffisance énergétique

La CCMG est concernée depuis longtemps par l'enjeu énergétique. Environ 25% de la consommation est satisfaite par les moyens de production locaux : 2 parcs éoliens avec une puissance installée cumulée d'environ 4 MW et un parc photovoltaïque de puissance installée de 2 MW.

La puissance appelée par le réseau marie-galantais varie entre 2,5 et un peu plus de 7 MW, hors consommation en électricité de la sucrerie de Marie-Galante qui produit sa vapeur et son électricité à partir de bagasse (résidu de la canne à sucre).

Dans le cadre du programme Démonstrateurs Industriels pour la ville durable (DIVD), la CCMG s'est lancée dans un projet global de développement durable de son territoire, avec une volonté affichée d'atteindre l'autonomie énergétique 100% alimentée par des énergies renouvelables.

Le programme visant l'autonomie énergétique de Marie-Galante consiste en l'utilisation des nouvelles technologies propres et des réseaux électriques intelligents pour un mix électrique décarboné et compétitif. L'objectif est d'équilibrer une production 100 % renouvelable et la consommation, tout en garantissant la sécurité de fonctionnement du réseau par la mise en œuvre :

- d'une « centrale virtuelle » de gestion de la production, du stockage et de la consommation d'électricité ;
- de systèmes de stockage d'électricité sur batteries ;
- d'un mix électrique 100% renouvelable, local et équilibré ; de mesures d'efficacité énergétique, de maîtrise et de flexibilité de la demande en électricité.

Le volet énergétique du DIVD est porté par la SAS Marie-Galante EnR, créée en mars 2017 entre la CNR (80% des parts) et la CCMG (20% des parts), dont l'objet est le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de production et de stockage d'énergie renouvelable.

Les études réalisées montrent que le plus grand potentiel de production d'énergie renouvelable locale du point de vue technico-économique, environnemental et social sur Marie-Galante est le solaire photovoltaïque au sol ou en toiture, avec capacités de stockage de l'électricité produite.

Un projet de parc agrivoltaïque à Grand Bassin a été présenté en 2020 : son objectif est de répondre à la fois aux objectifs de production d'énergie renouvelable 100% locale et d'initier la transformation de l'agriculture sur des niches viables (maraîchage, élevage, avec l'ambition d'alimenter les habitants, une future cuisine collective...). Fin 2021, il est en phase de demande des autorisations administratives auprès de la CRE pour le volet énergétique et auprès des services de l'Etat pour les demandes de permis de construire.

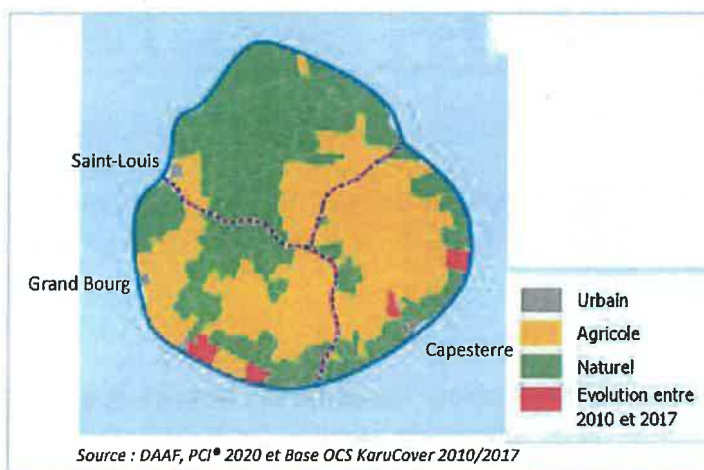
Le deuxième volet en cours de réalisation concerne le développement d'un parc de véhicules électriques pour la CCMG et l'accompagnement d'un projet de vélo à assistance électrique.

La préservation des espaces naturels

L'insularité de Marie-Galante renforce son identité propre et a longtemps permis de préserver ses paysages ruraux. L'activité agricole a fortement façonné le paysage qui résulte essentiellement de l'ancrage historique de la canne à sucre.

La carte ci-dessous montre l'emprise des milieux naturels et agricoles dans l'île – les évolutions entre 2010 et 2017 pouvant relever aussi bien de la baisse des terres agricoles réellement cultivées que du mitage par de l'artificialisation des sols. En 2018, 53,7% des sols étaient constitués de terres agricoles et 39% de forêt et milieux semi-naturels¹³.

Occupation du sol majoritaire dans le lieu-dit, en 2010 et 2017¹⁴



A Marie-Galante, la protection des espaces naturels remarquables est assurée par plusieurs dispositifs :

- Les espaces littoraux remarquables identifiés au sens de l'article 146-6 de la loi Littoral du 3 janvier 1986 et de la loi relative à l'aménagement et à la protection et la mise en valeur de la zone des cinquante pas géométriques des DOM : plusieurs centaines d'hectares sont concernés à Marie-galante.
- Les terrains acquis par le Conservatoire des Rivages français d'Amérique
- Deux arrêtés de protection de biotope (APB) qui s'appliquent à des milieux de petite et moyenne surface, peu exploitées, et qui abritent des espèces végétales ou animales protégées
- Un site classé sur la zone littorale des falaises de Marie-Galante

¹³ Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

¹⁴ AGRESTE, Evolution du territoire agricole : vision croisée entre les recensements et l'occupation du sol, septembre 2021

- Deux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique : sur la plage et le bois littoral de Folle Anse ; le marais et la mangrove de Saint-Louis
- Près de 4 000 hectares de zones *non Aedificandi* (zone ND des POS des communes)

Les projets de développement prennent en compte l'ensemble des zones protégées, et anticipent sur les conséquences du changement climatique – montée des eaux, notamment.

Un enjeu fort : la lutte contre les sargasses.

Les sargasses sont des algues flottantes, en capacité de survivre sur de grandes distances avant de s'échouer : une fois échouées, ces algues produisent en se décomposant de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique à forte concentration, avec une très forte odeur et des impacts sur la santé.

Les habitants de Capesterre, entreprises et commerçants situés à proximité du rivage, sont impactés, dans la vie quotidienne, et aussi dans l'attractivité touristique de la commune.

Les échouages massifs ont commencé à Marie-Galante il y a une dizaine d'années, avec des pics : en 2018, plus de 40 000 m³ de sargasses ont été ramassées sur le littoral de Capesterre de Marie-Galante, dont les plages ne sont plus accessibles avant d'être nettoyées, et dont le centre bourg est également pénalisé du fait des odeurs extrêmement fortes. L'échouage des sargasses est extrêmement coûteux pour la commune, qui consacre entre 800 000 € et 1 million d'euros par an au nettoyage.

Des solutions pour aider au ramassage et au traitement des algues, et à la prévention des échouages sont étudiées depuis plusieurs années par les pouvoirs publics.

La transition écologique

La réponse aux enjeux environnementaux est travaillée par la CCMG depuis très longtemps. Les réflexions portées par le programme Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable (DIVD) s'inscrivent dans l'objectif d'une autonomie énergétique 100% alimentée en énergies durables, proposent des solutions de mobilité durable... Les enjeux autour de l'eau, les déchets, la préservation des paysages font l'objet d'une série de plans d'action depuis plusieurs années.

Le Plan paysage de 2020 propose 15 fiches actions, répondant aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- Développer la culture et l'appropriation des paysages par la mise en œuvre du plan de paysage (transversal).
- Révéler et valoriser l'identité et l'histoire marie-galantaise pour en faire un outil de développement qui respecte le territoire et ses paysages (transversal).
- Accompagner les évolutions et mutations en cours et à venir sur les espaces agricoles du plateau des bas et du plateau des hauts.
- Requalifier les centre-bourgs et accompagner le développement urbain.
- Intégrer et anticiper le changement climatique et ses effets dans les politiques d'aménagement.
- Préserver et mettre en valeur de la Côte sauvage des Galets.
- Mieux connaître et préserver les milieux naturels humides et boisés, qu'ils soient protégés ou non (Vallée de la rivière St Louis).

La réduction et la valorisation des déchets : un plan d'action à travers le PLPDMA

La CCMG assure l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que la collecte et le tri depuis le 1er janvier 2008. Cette compétence s'étend à la collecte comme au traitement, aux déchets des ménages, aux déchets verts non agricoles ainsi qu'aux déchets industriels banals. C'est notamment dans ce

cadre qu'elle a réalisé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027.

Le diagnostic réalisé montre que le ratio de déchets par habitant et par an à Marie-Galante est plus faible qu'en Guadeloupe ou à l'échelle nationale. Cependant, le niveau de tri des emballages est plus faible.

En ce qui concerne les déchets d'activités économiques et du BTP, ceux-ci sont mal connus (les déchets des entreprises étant collectés par la CCMG au même titre que les déchets ménagers) et il n'y a pas, aujourd'hui, d'objectifs environnementaux qui pousseraient à l'organisation de filières professionnelles de gestion des déchets (à l'instar du reste de la Guadeloupe).

Il existe un centre de regroupement qui fait office de déchèterie avant l'acheminement vers le quai de Folle anse, ainsi qu'une déchèterie mobile qui se déplace chaque semaine.

Les objectifs prioritaires de la CCMG affichés dans le PLPDMA sont les suivants :

- La définition et la mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le développement du tri à la source des biodéchets produits par les usagers ménagers et non-ménagers assimilés, et du compostage de proximité
- Le développement pérenne de filières de réemploi des DMA (eu égard à l'arrêt de la recyclerie du territoire depuis 2017)
- L'amélioration de la connaissance des déchets d'activité économique produits, le développement de filières de collecte et de valorisation adaptées pour favoriser leur détournement, et la sensibilisation et formation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP pour construire avec des matériaux réemployables ou minima recyclables
- La sensibilisation des usagers ménagers et non-ménagers sur les modes de consommation écoresponsables et sur la propreté urbaine, en vue de réduire la production d'emballages et la prolifération des dépôts sauvages.
- La nécessité de mettre en place un outil de suivi des tonnages pour s'assurer de la fiabilité des données, améliorer la connaissance des flux et évaluer en continu l'atteinte de ces objectifs.

Ces objectifs ont donné lieu à un programme d'actions en 15 fiches-actions, en cours de mise en œuvre.

La gestion des eaux et l'assainissement : le contrat de progrès

En septembre 2018, l'État, la Région et le Département ont signé une convention d'engagements mutuels pour une sortie durable de la crise de l'eau en Guadeloupe : réseaux vétustes, fuites importantes générant une production supérieure à la consommation, pertes en eau qui se répercutent sur le milieu aquatique... Cette convention propose une nouvelle contractualisation aux EPCI, pour définir des objectifs et moyens dédiés à l'amélioration des performances technique et financière des services d'eau et d'assainissement des collectivités territoriales.

La CCMG a signé le Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en 2018 pour 5 ans. Celui-ci établit un plan d'actions qui repose sur 4 axes :

- Améliorer le pilotage des services
- Tendre vers une gestion financière saine
- Améliorer la performance technique du service d'eau potable
- Améliorer la performance technique du service d'assainissement.

Article 2 – Un territoire de projet et des enjeux forts

1. Un territoire inscrit durablement dans une volonté de redressement et de développement

Le CRTE est l'aboutissement d'une longue démarche de réflexions sur les pistes de développement de Marie-Galante, après l'inscription, au fil des ans, dans de nombreux projets et programmes.

Les premiers plans de développement ont permis à la CCMG de mettre en œuvre une politique de rattrapage des infrastructures de base (électrification, adduction en eau potable, assainissement...), tout en s'inscrivant d'emblée dans des démarches de développement durable et de préservation des systèmes naturels.

1994 – 1999	Le 1^{er} plan de développement durable (5 axes) - Renforcer l'identité du territoire - Protéger et valoriser le patrimoine - Lutter contre le chômage et l'exclusion - Développer les infrastructures de bases - Créer les infrastructures sportives et culturelles
2000 - 2004	Agenda 21 et plan de développement durable (5 axes) - Réussir le développement durable en activant la solidarité et la citoyenneté des Marie-Galantais - Promouvoir un aménagement harmonieux et équilibré du territoire de Marie-Galante - Pour bien vivre la double insularité, désenclaver le territoire - Protéger et valoriser le patrimoine et les ressources naturelles - Mettre en cohérence les différents secteurs traditionnels de l'économie.
2005 - 2006	Contrat de pays
2007 - 2013	Le Pôle d'Excellence rurale (PER) De la savane à l'assiette »
2007 – 2013	Contrat de pays 2007 / 2013 Premier programme LEADER : plus de 50 projets soutenus
2016 - 2022	Démonstrateurs Industriels pour une ville Durable (DIVD) « Marie-Galante, l'île du tourisme durable »
2015 - 2018	Revitalisation du centre bourg de Grand Bourg, projet lauréat d'un AMI portée par le CGET et l'Anah
2015 - 2020	Plan paysage Un programme d'actions autour de la préservation de la qualité paysagère de Marie-galante
2015	Plan d'amélioration de la collecte d'Eco Emballages Un plan d'action pour une amélioration de la collecte sélective des déchets ménagers, par des points d'apports volontaires
2014 - 2020	Programme LEADER « Un développement intégré pour Marie-Galante, respectueux du territoire et moteur de son attractivité »
2017 - 2020	Contrat de ruralité du Pays de Marie-galante. (6 axes) - Accès aux services et aux soins - Revitalisation des centres bourgs - Attractivité du territoire - Mobilité - Protection de l'environnement et transition écologique - Cohésion sociale et exclusion
2018 - 2022	Contrat de progrès des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
2022-2027	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2. Les enjeux stratégiques et actions structurantes issus du diagnostic

Le projet de territoire porté par le CRTE s'inscrit dans le prolongement de l'ensemble de ces travaux et intègre les actions et projets portés par les programmes en cours.

Le projet de développement de la CCMG articule la volonté de préserver le patrimoine naturel et agricole et de s'engager dans une stratégie de redynamisation de l'économie de l'île pour inverser la chute démographique et le vieillissement de la population.

Le développement de l'île est fortement contraint par sa double insularité, avec une difficulté de circulation des personnes et des marchandises, un renchérissement des biens de consommation courante du fait du transport. La volonté de retrouver une dynamique sociale et économique rencontre les objectifs de développement durable et de transition énergétique, en posant comme axe central du projet de territoire une plus grande autonomie de l'économie, qui passe par la relocalisation.

Marie-Galante est confrontée à des défis socio-économiques majeurs :

- La viabilisation et la modernisation d'un modèle agricole au cœur de l'identité de l'île
- La recherche d'un développement économique permettant aux Marie-Galantais de vivre des ressources de l'île
- Le renversement de la déprise démographique, en maintenant sur l'île de jeunes actifs et en attirant de nouvelles populations

Ces grands défis croisent les grands enjeux du développement inscrits dans les CRTE : les transitions économique, socio-démographique, écologique, numérique.

Ils s'inscrivent dans un contexte territorial spécifique : celui d'une île avec une forte identité et de forts potentiels, mais dont le tissu social et économique a besoin d'être dynamisé pour sortir du repli démographique et de la déprise économique ; celui de collectivités locales avec de faibles moyens propres d'action, qui ont besoin de l'appui des politiques départementales, régionales, nationales et européennes pour passer de l'intention à l'action.

Les enjeux de transition écologique sont aussi l'occasion de mieux prendre en compte la situation de double insularité, frein important au développement si celui-ci dépend trop des ressources extérieures, en soutenant le projet d'une économie qui cherche à s'appuyer le plus possible sur ses richesses naturelles et humaines.

Les constats issus du diagnostic permettent de proposer un plan d'action organisé autour de quelques orientations structurantes :

- **Soutenir la transition agricole**
- **Renforcer l'attractivité du territoire**
- **Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île**
- **Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale**
- **Améliorer l'efficacité de la gouvernance**

Ces orientations sont assorties d'actions et projets « structurants », dont une partie est déjà à l'étude ou en cours de mise en place. L'orientation « Améliorer l'efficacité de la gouvernance » est transversale et devient la boussole des quatre premières orientations structurantes du CRTE.

Le CRTE étant un contrat évolutif, les éléments de diagnostics, comme les projets et actions, sont amenés à être corrigés et enrichis pendant les années de contractualisation.



Les grands défis de Marie-Galante :

La transition
écologique

La transition
économique

La transition socio-
démographique

La transition
numérique



Les quatre orientations stratégiques de Marie-Galante pour y répondre :

1. Soutenir la
transition
écologique

2. Renforcer
l'attractivité du
territoire

3. Aller vers un
modèle
économique
durable

4. Prendre en
compte les
nouveaux enjeux
de cohésion
sociale



Dans une approche transversale et cohérente, nos politiques publiques pour y arriver :

Développement
durable
et résilience du
territoire

Education, sport,
santé et social

Revitalisation des
centres bourgs et
mobilités

Emploi, agriculture
et aménagement
numérique

Politiques publiques déclinées dans des documents stratégiques socles : DIVD, Plan Paysage, Programme LEADER, Contrat de ruralité, COT, TEPCV, PLPDMA, Contrat de Progrès...

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le prérequis des quatre orientations développées par la suite est d'avoir une gouvernance et un pilotage efficace. L'organisation de la gouvernance doit favoriser la coopération entre la CCMG et les 3 communes, mais aussi assurer une meilleure participation citoyenne, en associant plus étroitement les forces vives de l'île au suivi du plan d'action du CRTE : la phase de diagnostic a montré que les acteurs partagent les grands objectifs de développement, mais ont besoin de mieux comprendre les déclinaisons opérationnelles choisies. Cette gouvernance doit aussi permettre de définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération régionale et de renforcer les capacités d'intervention de la CCMG.

Les orientations et actions structurantes issues de la phase de diagnostic

Des orientations structurantes	Des actions et projets structurants
Soutenir la transition agricole	- La modernisation de l'usine sucrière, des distilleries et le soutien à la filière canne – sucre – rhum dans son ensemble - La définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et les moyens de sa mise en œuvre - L'accompagnement des acteurs à la transition - Le soutien à l'innovation et aux porteurs de projet - La structuration d'une filière mer : plaisance, réparation bateau, pêche, tourisme et transformation des produits
Renforcer l'attractivité du territoire	- L'élaboration d'une stratégie touristique et le développement de produits attractifs en s'appuyant sur le patrimoine et les traditions locales (route des Moulins notamment) - Le déploiement d'une stratégie de valorisation et de mise en valeur du savoir-faire et des productions locales (marque Marie-Galante Si Vraie !) - La préservation des ressources naturelles et des paysages et leur valorisation - La lutte contre les sargasses - Le soutien à des animations sportives et culturelles d'envergure à différentes périodes de l'année - Les solutions à l'enclavement et aux difficultés de mobilité
Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île	- Le déploiement de projets d'autonomie énergétique - La promotion de l'économie circulaire et de l'autosuffisance alimentaire - Le déploiement de transports économes et de circulations douces - Le soutien aux projets de transition vers l'agriculture biologique et vers les circuits courts - Le plan de traitement et de réduction des déchets

Des orientations structurantes	Des actions et projets structurants
Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale	- L'accompagnement du vieillissement de la population - L'amélioration d'une accessibilité aux services et aux droits sociaux - Le soutien de la population face à la transition numérique - La mise en place d'actions d'insertion et d'accompagnement des jeunes - Les actions pour la lutte et la prévention de la pauvreté et de l'exclusion

Orientation stratégique 1 - Soutenir la transition agricole

Cette orientation s'appuie sur la volonté de préserver l'identité rurale de l'île tout en la modernisant, par le déploiement d'une agriculture diversifiée respectueuse des sols et des paysages, permettant d'assurer des revenus aux agriculteurs de l'agriculture et s'appuyant sur un objectif d'autosuffisance alimentaire.

Orientation stratégique 2 - Renforcer l'attractivité du territoire

Cette orientation répond au besoin de renforcer la vitalité du territoire, par un aménagement respectueux de son authenticité et de son histoire. L'élaboration d'une stratégie touristique, fondée sur le tourisme vert et la valorisation des produits de l'île en est un levier majeur, de même que la revitalisation des centres bourgs, afin d'assurer des services et une animation profitant aussi bien aux habitants qu'aux personnes de passage.

Orientation stratégique 3 - Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île

La situation de double insularité de l'île a jusqu'alors pénalisé son développement. Le projet de Marie-Galante est de fonder le plus possible son modèle économique sur l'exploitation de ses ressources propres, dans un modèle permettant de répondre aux enjeux de la transition économique, écologique, et numérique.

Orientation stratégique 4 – Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale

Le vieillissement de la population oblige à concevoir des réponses adaptées à leurs besoins, en termes d'accompagnement médico-social, d'habitat, d'animation, sans pour autant négliger l'accompagnement des jeunes, confrontés aux difficultés de leur insertion professionnelle et à des pratiques de consommation préjudiciables à leur santé. La faible densité de l'île demande à penser l'accessibilité aux services, administratifs, sociaux et de santé, en termes renouvelés pour faire face à la dématérialisation et aux risques d'une moins bonne prise en charge des problématiques de santé.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Elles feront l'objet d'une consolidation d'ici le 2nd semestre 2022.

Des fiches-actions/projets en **annexe 2 et 3** décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE est présenté en **annexe 2** et présenté ci-après par orientation.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Cité de l'emploi, PACT, Cité éducative, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, ORT, Agenda rural...) ;
- **Les contrats de l'Etat transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- **L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux** est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en **annexe 6**.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en **annexe 2 et 3**.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guadeloupe.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. L'**annexe 8** précise les différents organismes de coopération auxquels le territoire de la CCMG est membre.

Les actions sont les suivantes :

- Plan Océan de la région Guadeloupe
- Convention d'utilité sociale avec la Société Immobilière de Guadeloupe

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- Un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- L'intervention du bureau d'Etude FORs dans le cadre du diagnostic du CRTE
- L'intervention du bureau d'Etude VE2A spécialement sur la concertation
- L'intervention du Bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et suivi du CRTE
- L'appui à l'évaluation et à la révision du programme *par la Mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par Espelia*
- Le co-financement à hauteur de 100% d'un poste de chef de projet CRTE

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCMG assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

L'Etat s'engage à financer le poste de Chef de projets CRTE à hauteur de 100%.

Ce chef de projets sera rattaché à une Direction Générale Adjointe. Une organisation transversale, partenariale et mutualisée sera mise en place intégrant des référents CRTE communaux et au sein des différents pôles de la CCMG.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 6**.

6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets

déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.6.1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'Ademe propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

6.6.2. Banque des Territoires

Dans le cadre du plan de relance national, la Banque des Territoires propose un programme d'accompagnement et de relance économique au service des projets des collectivités, sur les sujets de tourisme, transition écologique et énergétique, revitalisation des centres-villes, santé et médico-social, très Haut Débit, Habitat Social.

Cette offre se décline en trois volets :

- Conseiller : ingénierie et appui aux territoires pour accompagner les stratégies de développement
- Financer : une offre complète prêts, investissements en fonds propres et services bancaires
- Opérer : gestion directe et indirecte notamment en matière d'habitat

6.6.3. CEREMA

Le CEREMA a comme mission de promouvoir et de faciliter des modes de gestion des territoires intégrant l'ensemble des problématiques environnementales, économiques et sociales et d'accompagner la transition des acteurs privés et publics vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Afin d'accomplir ses missions, le CEREMA assure des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, de recherches etc. Il peut réaliser des projets et documents techniques et socioéconomiques et mettre en place des partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il assure enfin des missions d'assistance aux collectivités territoriales.

6.6.4. AFD

En Guadeloupe, les difficultés financières et de trésorerie des acteurs publics constituent un frein majeur à l'investissement nécessaire pour un aménagement efficace du territoire et le développement d'infrastructures et de services publics de qualité. L'AFD dispose d'outils destinés aux acteurs publics locaux leur permettant d'améliorer et de faciliter leur capacité d'investissement et de trésorerie. L'AFD propose ainsi d'intervenir dans des domaines clés tels que l'eau, les transports ou encore les déchets. Elle accompagne le développement économique en accordant des prêts aux acteurs publics et privés et apporte son expertise technique en matière de transition énergétique en finançant des études techniques et équipements d'énergies renouvelables.

La CCMG et Capesterre de Marie-Galante ont signé une convention avec l'AFD Guadeloupe afin de bénéficier d'un accompagnement financier sur un certain nombre d'actions définies par ces conventions.

Dans le cadre du CRTE, la CCMG compte à nouveau sur le soutien de l'AFD pour le préfinancement et la subrogation des subventions sollicitées et obtenues auprès de l'Europe et de l'Etat et pour le financement de ses actions en matière de transition écologique et énergétique.

6.6.5. Etablissement public foncier de Guadeloupe

L'établissement public foncier de Guadeloupe (EPF) est un partenaire historique de la CCMG. Il a mené plusieurs diagnostics sur l'état du foncier à Marie-Galante et assiste la CCMG ainsi que ses communes membres sur plusieurs sujets fonciers actuellement.

La CCMG compte sur le soutien et l'appui de l'EPF sur les questions de revitalisation des centres bourgs et de gestion du foncier dans une dynamique de transition écologique.

6.6.6. La Chambre d'Agriculture de Guadeloupe

La chambre d'agriculture de Guadeloupe est l'un des acteurs clés de la transition agricole. La CCMG et la Chambre d'agriculture travaillent de concert sur le projet agrivoltaïque du Grand Bassin et un projet de convention est en cours pour développer les filières agricoles du territoire.

6.6.7. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) est l'un des acteurs centraux du développement d'un modèle économique durable afin de partager aux entreprises les ambitions de transition portées par la CCMG et ses communes. La CCMG compte sur la CMA pour développer des partenariats et l'accompagner dans cette transition économique.

6.6.8. La Chambre de Commerce et d'Industrie

La chambre de commerces et d'industrie (CCI) est l'un des acteurs centraux du développement d'un modèle économique durable et d'exploitation des ressources de l'île afin de partager aux entreprises les ambitions de transition portées par la CCMG et ses communes. La CCMG compte sur la CCI pour développer des partenariats et l'accompagner dans cette transition économique et industrielle.

6.6.9 Le CAUE

Le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe a accompagné la Communauté de Communes de Marie-Galante notamment sur les projets de la Route de Moulins et le Plan Paysages

La Route des moulins : projet ambitieux, c'est tout naturellement que l'équipe du CAUE a accepté cette mission proposée par la CCMG avec l'accord de financement pour cette étude. Étude qui s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé sur l'embellissement des façades et des centres-bourgs des trois communes. Cette action devrait promouvoir un patrimoine inestimable et valoriser au sein du bassin caribéen l'héritage agricole, économique et sucrier qui a su concentrer tous les talents de son époque.

Le Plan Paysage lancé sur l'ensemble du territoire, à travers un diagnostic et une vaste concertation devra outiller la collectivité intercommunale, les communes mais aussi les autres acteurs associatifs ainsi que le monde de l'éducation scolaire de fiches actions propres à la préservation de l'identité du Pays Marie-Galante.

La CCMG compte sur le CAUE pour l'accompagner dans la réalisation et le suivi des actions liées à ces deux projets.

6.6.10 L'Agence régionale de Santé

L'agence régionale de santé est un partenaire des territoires pour le développement des problématiques de santé et médico-sociales. Elle a mené un diagnostic en 2019 sur l'évaluation des priorités de santé à Marie-Galante. Des discussions sont en cours entre l'ARS et la CCMG pour développer un conseil local de la santé mentale à Marie-Galante. Une expérimentation de la télémédecine est également en cours.

La CCMG compte sur l'ARS pour l'appuyer dans la prise en compte des nouveaux enjeux sociaux et répondre aux besoins médicaux du territoire, notamment le vieillissement de la population.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- La participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- Et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, la CCMG s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) de la Marie-Galante sur le CRTE.

La collectivité s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

6.8 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et par le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de Marie-Galante. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de la CCMG.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Région, Conseil départemental, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Saint-Louis, Grand-Bourg et Capesterre de Marie-Galante en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de territoires de la CCMG et des communes membres, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCMG. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- Des services de l'Etat,
- Des services de la CCMG,
- Des services des communes membres
- Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, Conseil Départemental, ADEME, Banque des Territoires, AFD,

- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce et d'industries des îles de Guadeloupe,
- De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- De l'ARMOS
- De l'Epf de Guadeloupe
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 2**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 2**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2022 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de la CCMG, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture sont en cours de définition ou de lancement.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre, Guadeloupe.

Signé à Grand-Bourg, le 23 décembre 2021

Le Préfet

Alexandre ROCHATTE

La Présidente

Dr Maryse ETZOL

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions du CRTE

Annexe 2a - Fiches actions

Annexe 3 – Tableau récapitulatif des projets

Annexe 3a – Fiches projets (disponibles dans la V2 du CRTE)

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

Annexe 5 – Maquette financière

Annexe 6 – Contractualisations et programmes Etat

Annexe 7 – Organisme de coopération

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Les fiches descriptives des orientations seront intégrées d'ici le 2^{ème} semestre 2022 à l'issue de l'approbation du projet de Territoire.

Le **prérequis** des quatre orientations développées par la suite est d'avoir une gouvernance et un pilotage efficace. L'organisation de la gouvernance doit favoriser la coopération entre la CCMG et les 3 communes, mais aussi assurer une meilleure participation citoyenne, en associant plus étroitement les forces vives de l'île au suivi du plan d'action du CRTE : la phase de diagnostic a montré que les acteurs partagent les grands objectifs de développement, mais ont besoin de mieux comprendre les déclinaisons opérationnelles choisies. Cette gouvernance doit aussi permettre de définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération régionale et de renforcer les capacités d'intervention de la CCMG.

Orientation stratégique 1 - Soutenir la transition agricole

Cette orientation s'appuie sur la volonté de préserver l'identité rurale de l'île tout en la modernisant, par le déploiement d'une agriculture diversifiée respectueuse des sols et des paysages, permettant d'assurer des revenus aux agriculteurs de l'agriculture et s'appuyant sur un objectif d'autosuffisance alimentaire.

Orientation stratégique 2 - Renforcer l'attractivité du territoire

Cette orientation répond au besoin de renforcer la vitalité du territoire, par un aménagement respectueux de son authenticité et de son histoire. L'élaboration d'une stratégie touristique, fondée sur le tourisme vert et la valorisation des produits de l'île en est un levier majeur, de même que la revitalisation des centres bourgs, afin d'assurer des services et une animation profitant aussi bien aux habitants qu'aux personnes de passage.

Orientation stratégique 3 - Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île

La situation de double insularité de l'île a jusqu'alors pénalisé son développement. Le projet de Marie-galante est de fonder le plus possible son modèle économique sur l'exploitation de ses ressources propres, dans un modèle permettant de répondre aux enjeux de la transition économique, écologique, et numérique.

Orientation stratégique 4 – Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale

Le vieillissement de la population oblige à concevoir des réponses adaptées à leurs besoins, en termes d'accompagnement médico-social, d'habitat, d'animation, sans pour autant négliger l'accompagnement des jeunes, confrontés aux difficultés de leur insertion professionnelle et à des pratiques de consommation préjudiciables à leur santé. La faible densité de l'île demande à penser l'accessibilité aux services, administratifs, sociaux et de santé, en termes renouvelés pour faire face à la dématérialisation et aux risques d'une moins bonne prise en charge des problématiques de santé.

Annexe 2 – Tableaux récapitulatif des actions du CRTE

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance
OS 1 : Soutenir la transition agricole	Le développement des filières agricoles et piscicoles	Nouvel outil d'abattage des animaux pour la filière élevage	FEDER 60% Etat 20% Région 20%	2024
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Soutien à la filière pêche	FEADER région	2025
	Le développement des filières agricoles et piscicoles	La définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et des moyens de sa mise en œuvre	Europe Région CCMG	2025
	Transition numérique	Déployer des outils modernes pour répondre aux attentes des administrés : services en ligne, salles de visio conférence	FEDER Région	2022
OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire	Transition numérique	Déployer des outils modernes pour répondre aux attentes des administrés : site internet	FEDER Région	2022
	Développement du tourisme	Déploiement de la marque « Marie Galante Si Vraie ! »	FEADER Région	2022
	Développement du tourisme	Etudes pour la faisabilité des différents axes de la route des Moulins	Europe Région DAAC Département	2023

Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Revitalisation du centre bourg de Grand-Bourg	Etat Région	Fin 2022
Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Restauration écologique de la zone des Caps de Capesterre de Marie-Galante	Etat Région	2026
Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Rénovation énergétique du siège de la CCMG	Etat DSIL Région ADEME	2023
Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Construction d'un centre technique intercommunal	Etat DETR Région	2024
Renforcement des infrastructures et la protection de l'île contre les risques	Mise en place d'un dispositif de déviation des sargasses sur le centre bourg de Capesterre Marie-Galante	Etat Région	2024
Renforcement des infrastructures et la protection de l'île contre les risques	Préserver les ressources naturelles et les paysages : Aménager les mares	Office de l'eau	2022
Favoriser les mobilités douces	Etude et travaux pour la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables	Etat ADEME	Fin 2022
Favoriser les mobilités douces	Programme DVD mobilité électrique	Etat ADEME	Fin 2022

OS 3 : Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île

Développement et attractivité économique	Réhabilitation et requalification de la zone d'activités de Grand'Anse	DEIR Région	2023
Moderniser l'administration	Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation	Europe FSE	2022
Mobilités douces	Evolution potentielle du service public de transport scolaire vers un réseau mixte de service public intégrant les voyageurs réguliers	Région	sept.-22
Transition démographique	Etude pour définir les origines de la pauvreté et de l'exclusion à Marie-Galante et plan d'actions à déployer pour y remédier	AAP Etat Département	2022
Moderniser l'administration	Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	Europe (FSE) Commune	2022

OS 4 : Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale

Annexe 2a - Fiches actions

(Se référer à l'annexe 2a)

Annexe 3– Tableau récapitulatif des projets¹⁵

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
OS 1 : Soutenir la transition agricole	Développement des filières agricoles et piscicoles	Modernisation de l'usine sucrière
	Développement des filières agricoles et piscicoles	Filières de transformation : conserverie, transformation de fruits
	Développement des filières agricoles et piscicoles	Définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et les moyens de sa mise en œuvre
	Développement des filières agricoles et piscicoles	Accompagnement des acteurs à la transition
	Développement des filières agricoles et piscicoles	Soutien à l'innovation et aux porteurs de projet
	Développement des filières agricoles et piscicoles	Projet agrivoltaïque de Grand Bassin et Mayoumbé : volet agricole
	Transition énergétique	Projet agrivoltaïque de Grand Bassin et Mayoumbé : volet énergétique
OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire	Transition numérique	Accompagner le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant dans des délais raisonnables
	Transition numérique	Résorber les zones blanches où le réseau téléphonique est inopérant
	Renforcement des infrastructures et la protection de l'île contre les risques	La mise en lumière de l'esplanade portuaire

¹⁵ Liste non exhaustive

	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions pour la GEMAPI
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Revitalisation du centre bourg de Capesterre de Marie-Galante
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Revitalisation du centre bourg de St Louis
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Préserver les ressources naturelles et les paysages en déployant les actions du plan Paysage
	Favoriser les mobilités douces	Trouver des solutions à l'enclavement et aux difficultés de mobilité
	Développement du tourisme	Etude pour la définition d'une stratégie touristique à Marie-Galante
	Développement du tourisme	Renforcer l'animation et l'évènementiel de Marie-Galante : Création d'un Festival du Rhum
	Développement du tourisme	Renforcer l'animation et l'évènementiel de Marie-Galante : soutien au Rallye des Îles du Soleil ; ...
OS 3 : Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île	Transition énergétique	Mettre en place des projets d'autonomie énergétique
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Etudes structurantes pour le développement des équipements portuaires et la création d'une marina
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Aménagement et équipement de la baie de Saint-Louis dans le cadre du programme Océan
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Création d'un lycée de la mer : en discussion avec la Région
	Développement et attractivité économique	Mise en place de services d'intérêt économique général pour la desserte aérienne régulière entre la Guadeloupe continentale et les îles du sud
	Autosuffisance alimentaire et énergétique	Déployer les projets d'autonomie énergétique coconstruits avec le territoire et les acteurs publics

	Autosuffisance alimentaire et énergétique	Soutien aux projets de transition vers l'agriculture biologique et les circuits courts
	Autosuffisance alimentaire et énergétique	Promouvoir l'économie circulaire et tendre vers l'autosuffisance alimentaire
	Favoriser les mobilités douces	Déployer des transports économes et de circulations douces
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de rénovation des canalisations souterraines
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Travaux de mise en conformité des STEP
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Plaisance, réparation bateau, pêche et transformation des produits
OS 4 : Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale	Transition démographique	Accompagner le vieillissement de la population
	Transition démographique	Accueillir de nouveaux habitants
	Accompagnement social	Rechercher une accessibilité aux services et aux droits sociaux
	Accompagnement social	Mettre en place d'actions d'insertion et d'accompagnement des jeunes
	Transition numérique	Soutenir la population face à la transition numérique
	Moderniser l'administration	Renforcer l'ingénierie et le pilotage des projets

Annexe 3a - Fiches projets

(disponible prochainement dans la version V2 2022 du CRTE)

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

(disponible prochainement dans la version V2 2022 du CRTE)

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

(disponible prochainement dans la version V2 2022 du CRTE)

Annexe 5 – Maquette financière

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part MO	Part Etat	Part Europe	Part Région	Autres financeurs	Financeurs
OS 1 : Soutenir la transition agricole	Le développement des filières agricoles et piscicoles	Nouvel outil d'abattage des animaux pour la filière élevage	CCMG Chambre d'agriculture	3 050 000 €		610 000 €	1 830 000 €	610 000 €		
	Développement des activités portuaires et des filières de la mer	Soutien à la filière pêche	CCMG	75 000 €	15 000 €		45 000 €	15 000 €		
	Le développement des filières agricoles et piscicoles	La définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et des moyens de sa mise en œuvre	CCMG Chambre d'agriculture	150 000 €	30 000 €		90 000 €	30 000 €		
	Transition numérique	Déployer des outils modernes pour répondre aux attentes des administrés : services en ligne, salles de visioconférence	CCMG	25 727 €	5 145 €		18 523 €	2 058 €		
	Transition numérique	Déployer des outils modernes pour répondre aux attentes des administrés : site internet	CCMG	30 000 €	6 000 €		21 600 €	2 400 €		
OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire	Développement du tourisme	Déploiement de la marque « Marie Galante Si Vraie ! »	CCMG	50 000 €	10 000 €		36 000 €	4 000 €		
	Développement du tourisme	Etudes pour la faisabilité des différents axes de la route des Moulins	CCMG	35 000 €	7 000 €		25 200 €	2 800 €		
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Revitalisation du centre bourg de Grand-Bourg	CCMG Commune de Grand-Bourg	1 885 000 €	440 000 €	1 000 000 €		445 000 €		
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Restauration écologique de la zone des Caps de Capesterre de Marie-Galante	CCMG	3 732 000 €		2 985 600 €		746 400 €		
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Rénovation énergétique du siège de la CCMG	CCMG	420 000 €	21 000 €	210 000 €		84 000 €	105 000 €	ADEME 10% EDF 15%
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Construction d'un centre technique intercommunal	CCMG	4 250 000 €	150 000 €	3 280 000 €		820 000 €		
	Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Mise en place d'un dispositif de déviation des sargasses sur le centre bourg de Capesterre Marie-Galante	CCMG	8 587 500 €		6 870 000 €		1 717 500 €		



Renforcement des infrastructures et protection de l'île contre les risques	Préserver les ressources naturelles et les paysages : Aménager les mares cyclables	CCMG	50 000 €	5 000 €				45 000 €	Office de l'eau
Favoriser les mobilités douces	Etude et travaux pour la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables	CCMG	502 350 €	100 300 €	100 000 €			302 050 €	ADEME
Favoriser les mobilités douces	Programme DVD mobilité électrique	CCMG	900 000 €	220 000 €	680 000 €				
Développement économique	Réhabilitation et requalification de la zone d'activités de Grand 'Anse	CCMG	1 500 000 €	150 000 €	368 500 €		981 500 €		
Moderniser l'administration	Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation	CCMG	173 488 €	22 629 €			150 859 €		
Mobilités douces	Evolution potentielle du service public de transport scolaire vers un réseau mixte de service public intégrant les voyageurs réguliers	CCMG	3 600 000 €	2 730 000 €			140 000 €	730 000 €	Usagers
Transition démographique	Etude pour définir les origines de la pauvreté et de l'exclusion à Marie-Galante et plan d'actions à déployer pour y remédier	CCMG	60 000 €	10 000 €	30 000 €			20 000 €	Département
Moderniser l'administration	Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	Commune de Capesterre de Marie-Galante	60 500 €	12 100 €			48 400 €		
TOTAL			29 076 065 €	3 922 074 €	16 134 100 €	2 217 182 €	5 600 658 €	1 202 050 €	

Annexe 6 – Contractualisation et programmes Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de Marie- Galante	Co Contractant principal
Contrat de ruralité 2017/2020	Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra départementale. Ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures de comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.	CCMG	Etat
Contrat de progrès des services publics d'eau et d'assainissement 2018/2022	Restaurer les capacités financières des services publics de l'eau et de l'assainissement ; Redéfinir les priorités techniques pour offrir un service public de l'eau potable et de l'assainissement de qualité et durable Accompagner les investissements lourds en eau et assainissement de manière ciblée, en lien avec la mise en œuvre effective des actions de renforcement des capacités financières et techniques des services ; Mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les grands enjeux de développement du territoire	CCMG	L'Etat

Le Démonstrateur industriel pour la ville durable (DIVD) "Marie Galante, l'île du tourisme durable"	Cette démarche qui positionne Marie-Galante comme un laboratoire du monde de demain, propose un modèle innovant de développement intégré de toutes les dimensions patrimoniales, sociales, environnementales et économiques au bénéfice du territoire. Pour chaque solution d'innovation sélectionnée par la collectivité de Marie-Galante, les partenaires s'engagent, à piloter une étude de faisabilité comprenant le montage financier du projet. Les projets bénéficiant d'un modèle économique viable seront réalisés	CCMG	Cabinet Maryse Coppel
Le programme LEADER "un développement intégré pour Marie-Galante, respectueux du territoire et moteur pour son attractivité"	LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante. Ce programme fait intervenir des acteurs d'univers différents, dans des domaines variés, sur des territoires aux multiples ressources et pour des secteurs d'activités diversifiés.	CCMG	Europe
Le plan Paysage de Marie-Galante	Le plan Paysage a pour ambition de formuler des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'un territoire donné et de les traduire en actions relevant du champ des différentes politiques sectorielles qui façonnent le territoire.	CCMG	DEAL

Le Programme local de prévention des Déchets Ménagers et assimilés	Conformément au décret du 10 juin 2015, les nouveaux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sont obligatoires. La priorité est donnée à la prévention et à la réduction de la production des déchets : • Réduction de 15 % des quantités de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produits par habitant entre 2030 et 2010 ; • Réduction de 5 % des DAE (Déchets d'Activité Economique) par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et de travaux publics entre 2030 et 2010 ; • Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (notamment les EEE, TCL, éléments d'ameublement) afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de DMA en 2030 ; • Mais également le développement de la vente en vrac (article 41 à 45 du code de l'environnement), la délivrance de médicament à l'unité (au plus tard au 01/01/2022), l'interdiction de dépôts d'imprimés publicitaires, interdiction d'imprimer les tickets de caisse et divers reçus en 2023.	CCMG	ADEME
Convention d'objectif AFD	Depuis 2016 l'AFD accompagne les collectivités individuellement en co-finçant des prestataires chargés de réaliser des prospectives financières et des diagnostics organisationnels, en partenariat avec les élus. L'objectif de ces analyses est de contribuer à améliorer significativement les marges de manœuvre et les perspectives financières des collectivités par la mise en place d'un contrat d'objectif pluriannuel.	CCMG	AFD

Convention d'objectif AFD	Depuis 2016 l'AFD accompagne les collectivités individuellement en co-finançant des prestataires chargés de réaliser des prospectives financières et des diagnostics organisationnels, en partenariat avec les élus. L'objectif de ces analyses est de contribuer à améliorer significativement les marges de manœuvre et les perspectives financières des collectivités par la mise en place d'un contrat d'objectif pluriannuel.	Capesterre de Marie-Galante	AFD
Convention d'utilité sociale	Conformément aux dispositions du CCH, et notamment à ses articles L. 445-1 et suivants, et R. 445-1 et suivants, la présente Convention précise, sur la base d'un PSP tenant compte des problématiques particulières tel que le risque sismique, les engagements de la Société sur ses missions d'intérêt général, plus particulièrement en ce qui concerne ses missions de bailleur social. Elle comporte cinq chapitres : Chapitre I : Politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme ; Chapitre II : Politique sociale ; Chapitre III : Politique pour la qualité du service rendu ; Chapitre IV : Concertation locale ; bilan et objectifs ; Chapitre V : Logements-foyers	CCMG	Société immobilière de Guadeloupe

Annexe 7 – Organismes de coopération

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de Marie-Galante membre	Autres partenaires / membres publics	Objectifs
Région Guadeloupe	Plan Océan	CCMG		Lancé à partir du premier semestre 2019 pour une période de 3 ans et un budget de 22 millions d'euros, le Plan Océan vise à (ré)aménager 25 plages du littoral guadeloupéen. La région a constaté que de nombreux sites littoraux ne bénéficiaient pas des aménagements nécessaires pour accueillir le public dans de bonnes conditions, notamment du point de vue des personnes à mobilité réduite, peu prises en considération dans les politiques d'aménagement globales. Mais il s'agit également de doter les plages de points de collectes des déchets, qui souillent parfois en grand nombre la beauté et le cadre naturel de l'espace littoral.
Société immobilière de Guadeloupe	Convention d'utilité sociale	CCMG	Département Cap Excellence CAGSC CANBT CARL CANGT CTSM	Conformément aux dispositions du CCH, et notamment à ses articles L. 445-1 et suivants, et R. 445-1 et suivants, la présente Convention précise, sur la base d'un PSP tenant compte des problématiques particulières tel que le risque sismique, les engagements de la Société sur ses missions d'intérêt général, plus particulièrement en ce qui concerne ses missions de bailleur social. Elle comporte cinq chapitres : Chapitre I : Politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme ; Chapitre II : Politique sociale ; Chapitre III : Politique pour la qualité du service rendu ; Chapitre IV : Concertation locale : bilan et objectifs ; Chapitre V : Logements-foyers

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Financeurs	Échéance
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants			
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants			
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants			
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants			
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale			
	Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l’économie circulaire			
	Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l’économie circulaire			
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable			

[illegible]

	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs			
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs			
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique			
	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique			
	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique			
	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique			
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité			
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité			
	Objectif 3.4 : Protéger et valoriser la ressource en eau			
	Objectif 3.6 : Lutter contre la pollution			
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable			
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative			
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative			
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative			

	Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale			
	Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale			
	Objectif 4.4 : Encourager la résilience des territoires			
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée			
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs			
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs			
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs			
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs			
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs			
	Objectif 5.3 : Encourager une gouvernance élargie – coopération avec les EPCI voisins			
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne			
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne			
	Objectif 5.5 : Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire			
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue			
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue			

Documents sources transmis par Cap Excellence (documents officiels et validés) :

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance	N°de fiche
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable				
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable				
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable				
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable				
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes				
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle				
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous				
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs				
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets				
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets				
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets				
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets				
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets				
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable				
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée				

[illegible]

Colonne à compléter prioritairement pour la V1 du CRTE - Liste non exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE par le chef de projets sauf si information rapiement disponible

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de la CCMG	Co Contractant principal	Autres partenaires / Co Contractant	Périmètre d'intervention
Contrat de ville	La cohésion sociale (pilier 1)) Le développement de l'activité économique et de l'emploi (pilier 2) Le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3) Les valeurs de la République et la citoyenneté (pilier 4)				
ORT	Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ; Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ; Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.				
Action Coeur de Ville	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.				
Petites Villes de Demain	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.				
Territoire d'industrie	Développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, optimisation du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.				
Plan de Paysage de Marie-Galante	Augmenter la sécurité des populations exposées stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés				
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.				
Contrat local de Santé	la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.				

Colonne à compléter prioritairement
pour la V1 du CRTE - Liste non
exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE
par le chef de projets sauf si information
rapiement disponible

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de la CCMG membre	Autres partenaires / membres publics	Périmètre géographique d'intervention	Outil / document stratégique
Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin - SMT	Mobilité				
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe SYMEG	Electricité - Eclairage				
Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe SYVADE	Déchets				
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe SyMGEAG	Eau - Assainissement - GEPU - DECI (?)				
Société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR	Energie				
Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe - SEMAG	Aménagement, Construction, Bailleur				
Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe	Eau, biodiversité, Inondation				
Société aéroportuaire de Guadeloupe - SAGPC	transports aériens				
Grand Port Maritime de Guadeloupe	transports maritimes				
Centre hospitalier Gériatologique	accueil des personnes âgées				
Centre hospitalier Universitaire	Soins/Santé				
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémoriale ACTe - MACTe	Culture/mémoire/patrimoine				
Etablissement public foncier local (EPFL) de Guadeloupe	Foncier				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Annexe 2a

Fiches-actions

Table des matières

Fiche action n°1 Création d'un nouvel outil d'abatage des animaux pour la filière élevage.....	2
Fiche action n°2 Soutien à la filière pêche	3
Fiche action n° 3 Définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et des moyens de sa mise en œuvre	4
Fiche action n° 4 CCMG 2.0 au service des administrés	6
Fiche action n°5 Création d'un outil internet/plateforme de service pour simplifier les démarches des administrés et des usagers	11
Fiche action n°6 Déploiement de la marque « Marie-Galante si vraie »	14
Fiche action n°7 Route des Moulins	19
Fiche action n°8 Revitalisation du centre de Grand Bourg de Marie-Galante.....	20
Fiche action n°9 Restauration écologique de la zone des Caps de Capesterre de Marie-Galante	24
Fiche action n°10 Rénovation Energétique du Siège de la CCMG	28
Fiche action n°11 Construction d'un centre technique intercommunal	30
Fiche action n°12 Lutte contre les sargasses – Barrages déviants sur le littoral de Capesterre de Marie-Galante.....	32
Fiche action n°13 Aménagement des mares	33
Fiche action n°14 Etude et travaux pour la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables	36
Fiche action n°15 DIVD Mobilité électrique CCMG et French Mobility	38
Fiche action n°16 Réhabilitation et requalification de la zone d'activités de Grand 'anse.....	41
Fiche action n°17 Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes /Schéma de Mutualisation.....	44
Fiche action n°18 Evolution potentielle du service public de transport scolaire vers un réseau mixte de service public intégrant les voyageurs réguliers.....	49
Fiche Action n°19 : Etude prévention et lutte contre la pauvreté	53
Fiche action n°20 : « Acquisition de matériels informatiques et bureautiques	56



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°1 Création d'un nouvel outil d'abattage des animaux pour la filière élevage

Orientation stratégique n° 1	Soutenir la transition agricole
Action n°1	Création d'un nouvel outil d'abatage des animaux pour la filière élevage
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante/ Chambre d'Agriculture
Description de l'action	L'abattoir intercommunal a été fermé fin 2018 en raison d'un déséquilibre financier important et d'un outil défaillant et inapproprié. Depuis, la filière élevage et les bouchers accompagnés par la Chambre d'agriculture ont constitué un groupement Scic destiné à reprendre la gestion d'un équipement d'abatage indispensable au territoire. La CCMG porterait la réhabilitation complète de l'abattoir actuel qui serait délégué en gestion à cette entité professionnelle
Partenaires	EUROPE (FEADER)/REGION/DEPARTEMENT
Coût prévisionnel	Etude de programmation : 50 000 € Travaux et maitrise d'œuvre : 3 000 000 €
Plan de financement	FEADER = 60% ETAT = 20% Région = 20% CCMG = 20%
Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : Etude de programmation : 1^{er} semestre 2022 Maitrise d'œuvre : fin 2022 Travaux : 2023 Livraison : 2^{ème} semestre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de bêtes élevés et abattues sur Marie-Galante - Evolution de la filière élevage - Qualité de la production de viande



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°2 Soutien à la filière pêche

Orientation stratégique n° 1	Soutenir la transition agricole
Action n°2	Soutien à la filière pêche
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante
Description de l'action	La filière pêche doit être accompagnée pour renforcer son attractivité, mettre en place des actions de modernisation, développer de nouvelles niches de commercialisation L'action consiste à apporter aux professionnels de la pêche l'accompagnement leur permettant de renforcer leur solidité économique et leur modernisation.
Partenaires	EUROPE (FEADER)/DEPARTEMENT
Coût prévisionnel	Animation territoriale : 25 000 €/an pendant 3 ans
Plan de financement	FEADER = 60% Région = 20% CCMG = 20%
Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'actions individuelles et collectives déployées par les professionnels - Investissement soutenu



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n° 3 Définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et des moyens de sa mise en œuvre

Orientation stratégique n° 1	Soutenir la transition agricole
Action n°3	Définition d'une stratégie opérationnelle de diversification de la filière agricole et des moyens de sa mise en œuvre
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante/ Chambre d'Agriculture
Description de l'action	L'activité agricole de Marie-Galante est principalement tournée sur la culture de la canne à sucre. Cette activité qu'il convient également de soutenir doit cependant être complétée par la diversification des productions notamment maraîchères pour assurer l'autosuffisance alimentaire de l'île. Le monde agricole autrefois rayonnant à l'échelle de la Guadeloupe a perdu de ses savoir-faire. Alors que nos sols et que les conditions locales restent favorables à la production de qualité, les produits alimentaires sont majoritairement importés. En soutenant la transition agricole et en accompagnant la filière maraîchère, les agriculteurs sauront trouver l'équilibre économique pour vivre de leur activité.
Partenaires	EUROPE (FEADER)/REGION
Coût prévisionnel	Etude réalisée par un prestataire : 50 000 € Animation locale pour l'accompagnement des porteurs de projets : 50 000 €/an pendant 3 ans
Plan de financement	Etude : FEADER = 60% Région = 20% CCMG = 20% Animation : FEADER Région Chambre d'agriculture CCMG



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : Etude lancée au dernier semestre 2022 Animation de 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- Surface agricole transformée en maraîchage - Nombre d'agriculteurs installés - Evolution du chiffre d'affaires des agriculteurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n° 4 CCMG 2.0 au service des administrés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n° 2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°4	CCMG 2.0 AU SERVICE DES ADMINISTRES
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Description de l'action	Depuis la crise sanitaire due à la pandémie du COVID19, il semble indispensable de créer des espaces qui permettront de limiter les déplacements, en particulier pour les marie-galantais qui pour le moindre besoin sont contraints de se rendre en Guadeloupe. Circonstance favorable, la fibre optique est en cours de déploiement à Marie-Galante et devrait être opérationnelle pour le début de l'année 2022, ce qui contribuera à améliorer la qualité des connexions. Ainsi, la Communauté de Communes de Marie-Galante souhaite équiper 3 espaces : • Une salle de formation de 12 à 20 places L'idée est de mettre en place des formations en présentiel (à Marie-Galante) tout en permettant au formateur de se trouver à distance (en particulier en Guadeloupe). En effet, les apprenants sont généralement disponibles plutôt en fin de journée, ce qui oblige le formateur à mobiliser toute une journée au cours de laquelle il n'assure pas de mission s'il se trouve à Marie-Galante. • Une salle de réunion de 12 à 20 places Les réunions à distance se sont multipliées durant le confinement et elles ont révélé qu'il n'est pas toujours indispensable de perdre une journée de déplacement, notamment en Guadeloupe, pour quelques heures de réunion. • Un bureau pour les RDV à distance pour 1 à 2 personnes Il s'agit de mettre en connexion les entreprises et administrés avec les organismes non représentés à Marie-Galante (exemple : Caisse Générale de Sécurité Sociale, FONGECIF, Chambre de métiers, etc.) Objectifs : - Rapprocher les administrations situées en Guadeloupe des administrés de Marie-Galante (entreprises, associations, habitants). - Favoriser les actions de formation à distance - Réduire l'empreinte carbone en réduisant les déplacements - Faire gagner du temps aux administrés (au moins une demi-journée perdue pour un RDV de 30min en cas de déplacement) - Modifier le regard des personnes extérieures sur Marie-Galante et ses habitants en montrant un territoire moderne Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la fiche action 3 du programme LEADER du Pays Marie-Galante.
--------------------------------	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Partenaires	EUROPE (FEADER)/REGION																		
Coût prévisionnel	Acquisition de matériels informatiques (afficheurs/PC) et mobiliers : 25 727 € La CCMG utilise l’outil Microsoft Teams, inclus dans le pack Office 365. Il s’agit donc d’équiper ces salles avec du matériel compatible à cet outil, mais également capables de s’adapter aux autres outils de téléconférence tels que Zoom, Gotowebinar, etc. Pour la salle de réunion et la salle de conférence, ce sera le même équipement. En effet, compte tenu de la taille des salles, il sera nécessaire de choisir un équipement qualitatif. En plus, il faudra un vidéoprojecteur pour la salle de formation. Dans le bureau, l’équipement sera plus modeste, toujours compte tenu de la taille de la pièce. A ces équipements, la CCMG souhaite rajouter un écran à accrocher au mur et un scanner léger pour le bureau, si des documents sont à transmettre aux interlocuteurs. Pour finir, du mobilier (tables et chaises) sera nécessaire pour le bureau et la salle																		
Plan de financement	<table><tr><td></td><td>Montant HT €</td><td>%</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>5 145,40</td><td>20%</td></tr><tr><td>AIDE PUBLIQUE</td><td>20 581,60</td><td>80%</td></tr><tr><td>- dont FEADER</td><td>18 523,44</td><td>90%</td></tr><tr><td>- dont Conseil Régional</td><td>2 058,16</td><td>10%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>25 727,00</td><td>100%</td></tr></table>		Montant HT €	%	AUTOFINANCEMENT	5 145,40	20%	AIDE PUBLIQUE	20 581,60	80%	- dont FEADER	18 523,44	90%	- dont Conseil Régional	2 058,16	10%	TOTAL	25 727,00	100%
	Montant HT €	%																	
AUTOFINANCEMENT	5 145,40	20%																	
AIDE PUBLIQUE	20 581,60	80%																	
- dont FEADER	18 523,44	90%																	
- dont Conseil Régional	2 058,16	10%																	
TOTAL	25 727,00	100%																	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : Janvier 2022 à mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de réunions - Nombre de socio-professionnels bénéficiant des services - Nombre de contacts avec les instances : CDG



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°5 Création d'un outil internet/plateforme de service pour
simplifier les démarches des administrés et des usagers**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n° 2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°5	Création d'un outil internet-plateforme de service pour simplifier les démarches des administrés et des usagers
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante
Description de l'action	Il s'agit de créer un nouveau site qui deviendra la vitrine du territoire et permettra ainsi d'offrir des services aux administrés, de rendre Marie-Galante favorable au retour durable de sa diaspora et accueillante pour les visiteurs. Cette plateforme sera dynamique et caractérisée par la combinaison de pages dynamiques et statiques, mais offrira également de nouvelles fonctionnalités et restera ouverte aux évolutions futures. Les services de la CCMG proposent également de profiter de cette démarche pour repenser le logo et la charte graphique, et faire l'acquisition d'un système de création et de contrôle des badges dont disposeront les utilisateurs du service de transport. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la fiche action 3 du programme LEADER du Pays Marie-Galante Objectifs : - Simplifier les démarches administratives, - Mieux partager l'information relative aux administrations, - Réduire l'empreinte carbone en réduisant les déplacements - Développer de nouveaux services : démarches en ligne, inscriptions-paiements - Modifier le regard des personnes extérieures sur Marie-Galante et ses habitants en montrant un territoire moderne
Partenaires	EUROPE (FEADER)/REGION



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Coût prévisionnel	Prestation de service : création d'un site internet : 30 000€																				
Plan de financement	<table><tr><td></td><td>Montant HT €</td><td>%</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>6 000,00</td><td>20%</td></tr><tr><td>AIDE PUBLIQUE</td><td>24 000,00</td><td>80%</td></tr><tr><td>- dont FEADER</td><td>21 600,00</td><td>90%</td></tr><tr><td>- dont Conseil Régional</td><td>2 400,00</td><td>10%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>30 000,00</td><td>100%</td></tr></table>				Montant HT €	%	AUTOFINANCEMENT	6 000,00	20%	AIDE PUBLIQUE	24 000,00	80%	- dont FEADER	21 600,00	90%	- dont Conseil Régional	2 400,00	10%	TOTAL	30 000,00	100%
	Montant HT €	%																			
AUTOFINANCEMENT	6 000,00	20%																			
AIDE PUBLIQUE	24 000,00	80%																			
- dont FEADER	21 600,00	90%																			
- dont Conseil Régional	2 400,00	10%																			
TOTAL	30 000,00	100%																			
Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : Mai 2021 à janvier 2022																				
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'utilisateurs bénéficiant des nouveaux services - Nombre des paiements enregistrés via la plateforme - Nombre de consultations du site																				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°6 Déploiement de la marque « Marie-Galante si vraie »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n° 2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°6	Déploiement de la marque « Marie-Galante si vraie »
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Description de l'action

La communauté de Communes de Marie-Galante, dans sa démarche de développement économique, désire relancer sa marque de territoire « **Marie-Galante si vraie !** » déposée à l'INPI le 2 octobre 1997, pour s'inscrire dans les tendances et les pratiques les plus performantes du marketing territorial car elle a conscience de l'importance de développer de nouvelles approches dans ce domaine, à l'image de ce que font les territoires les plus pertinents.

Le territoire de Marie-Galante est confronté à des changements impactant de son environnement économique et social. En effet, le déclin de l'industrie cannière et le fort exode de la population locale ont un impact important sur le développement de l'île.

Le renforcement de l'attractivité économique constitue donc une réponse efficace à l'élévation du niveau de concurrence entre les territoires et aux enjeux économiques, environnementaux, touristiques ou financiers auxquels Marie-Galante est confrontée.

L'enjeu de l'attractivité est en effet de taille car celle-ci aura un impact économique et financier bien sûr, mais aussi social (avec la création d'emplois et l'arrivée de nouvelles clientèles), « culturel » (avec le partage de cultures et une plus grande ouverture sur le monde et sur les autres) et technique avec la stimulation des secteurs, des filières et des savoir-faire d'excellence. Le développement de la marque territoriale de Marie-Galante tient à la nécessité aujourd'hui :

- d'optimiser le développement économique du territoire
- de développer le tourisme



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	- d'aider davantage les entreprises à mieux promouvoir leur offre dans un contexte économique compliqué et impacté par la double insularité - d'attirer de nouvelles entreprises, activités et compétences Enfin, c'est une vraie opportunité pour l'île d'animer et de dynamiser le territoire car le marketing territorial permet de mobiliser les acteurs locaux et de créer des dynamiques vertueuses en stimulant les initiatives et en étant source de fierté d'appartenance. Or, cette création de liens entre tous les acteurs institutionnels et privés est un des facteurs clés de réussite des territoires les plus performants.																		
Partenaires	EUROPE (FEADER)/REGION																		
Coût prévisionnel	Etude réalisée par un prestataire : 50 000 € Elle se compose de 4 phases : Phase 1 : Introduction (mesure des enjeux du territoire, mise à jour des documents réglementaires, les réunions) Phase 2 : Création des documents supports et lancement du cadrage Phase 3 : Lancement technique de la marque Phase 4 : Lancement officiel et public Les livrables attendus sont : - Un rapport définissant le positionnement de la marque en accord avec la stratégie touristique. - Les documents supports et de structuration de la marque - Un rapport des rencontres institutionnelles - Un programme global du déploiement marketing - Un cadre d'organisation d'animation du réseau et de la promotion de la marque																		
Plan de financement	Etude pré-opérationnelle : 50 000 € <table><tr><td>-</td><td>Montant HT €</td><td>%</td></tr><tr><td>AUTOFINANCEMENT</td><td>10 000,00</td><td>20%</td></tr><tr><td>AIDE PUBLIQUE</td><td>40 000,00</td><td>80%</td></tr><tr><td>- dont FEADER</td><td>36 000,00</td><td>90%</td></tr><tr><td>- dont Conseil Régional</td><td>4 000,00</td><td>10%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>50 000,00</td><td>100%</td></tr></table>	-	Montant HT €	%	AUTOFINANCEMENT	10 000,00	20%	AIDE PUBLIQUE	40 000,00	80%	- dont FEADER	36 000,00	90%	- dont Conseil Régional	4 000,00	10%	TOTAL	50 000,00	100%
-	Montant HT €	%																	
AUTOFINANCEMENT	10 000,00	20%																	
AIDE PUBLIQUE	40 000,00	80%																	
- dont FEADER	36 000,00	90%																	
- dont Conseil Régional	4 000,00	10%																	
TOTAL	50 000,00	100%																	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Planning de mise en œuvre de l'opération : Novembre 2021 à avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de règlement d'usage - Nombre de socio-professionnels bénéficiant de la marque



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°7 Route des Moulins

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°7	
Maître d'ouvrage	CCMG
Domaine thématique	Développement économique et touristique
Date, durée ou période de réalisation	• 1994, à l'instigation de la mairie de Capesterre de Marie-Galante et du responsable local de l'ANPE, le moulin de Bézard est restauré à l'identique, fonctionnel, dans le cadre d'un chantier-école et dans une perspective de développement local • 1996, la CCMG souhaite conforter et élargir cette initiative patrimoniale à l'ensemble du territoire et propose le concept de « la Route des Moulins » • 1997-1998, une étude est menée par la CCMG avec l'agence-conseil « Le temps du vent » pour initialiser un programme de mise en valeur du patrimoine bâti, une perspective de tourisme durable • 2005, l'Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine participe à la démarche en proposant les Journées des moulins • 2017, la CCMG remet au goût du jour « la Route des Moulins » à travers le Contrat du Ruralité • 2018, diagnostic visuel des tours de moulins encore existantes et bibliographie par les services de la CCMG • 2019, étude « La Route des Moulins : Identification et diagnostic du patrimoine à valoriser » • 2020, début de l'étude de faisabilité d'une expérience touristique « la Route des Moulins » A suivre AMO et réhabilitations
Budget	Etude : Identification et Diagnostic du patrimoine à valoriser : 20'000€ (terminée) Faisabilité d'une expérience touristique « la Route des Moulins » : 37 975.00 € (en cours) Supports digitaux (site et application) : à évaluer Communication et marketing : à évaluer AMO : à évaluer
Financement	Fonds Européens Région



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	DAAC CCMG Département
Objectifs	Mise en place d'un phasage pluriannuel des futurs axes à mettre en place pour que la Route des Moulins prenne la dimension d'une expérience touristique à l'image d'un parc d'attraction afin que chaque visiteur puisse se divertir en participant à un ensemble d'activités de loisirs et patrimoniales disponibles dans les trois communes de l'île.
Cibles	- Acteurs économiques du territoire - Habitants - Visiteurs
Résultats attendus	- Mettre en œuvre un projet conçu pour le territoire - Valoriser l'histoire et le patrimoine intrinsèque à Marie-Galante - Fédérer les acteurs - Redynamiser l'image de l'île
Chronologie	Rencontre et présentation du projet et de sa modélisation financière Séances de travail Conventionnement

Fiche action n°8 Revitalisation du centre de Grand Bourg de Marie-Galante

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°8	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Renforcer l'attractivité de Marie-Galante par la revitalisation du centre-bourg de Grand-Bourg : porte d'entrée et tête de réseau dans un fonctionnement économique mutualisé de l'île, le centre-bourg de Grand-Bourg, à l'économie aujourd'hui fragilisée et à l'habitat dégradé, doit faire l'objet d'interventions pour favoriser un développement économique et social équilibré, développer une offre attractive de l'habitat, améliorer l'accessibilité, mettre en valeur ses formes urbaines, fournir l'accès aux équipements et services publics. Les travaux prévus, inscrits dans la démarche écoquartier, répondent à ces enjeux, permettant d'améliorer l'appréhension globale de vitalité et d'attractivité, au bénéfice de l'image perçue et de la sensation d'être instinctivement accueilli, aussi bien pour les habitants du bourg que pour les consommateurs de l'ensemble de l'île et les touristes extérieurs. Ils visent en outre à attirer et dynamiser les investissements privés.

IDENTIFICATION

Type de projet

- ☒ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
- ☒ Autre projet, méritant de figurer dans les Annexes territoriales du Livre Bleu et pouvant faire l'objet d'une présentation devant les investisseurs institutionnels ou privés lors de « rencontres des solutions et de la transformation »
- ☐ Proposition de modification législative ou réglementaire

Thème

- ☒ Agriculture/pêche
- ☒ Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)
- ☒ Culture
- ☒ Développement économique/emploi/formation
- ☐ Eau/assainissement/déchets
- ☐ Education/enseignement supérieur/recherche
- ☐ Énergie
- ☐ Environnement/biodiversité
- ☒ Jeunesse/sports/vie associative
- ☒ Logement/foncier
- ☒ Numérique
- ☐ Santé/protection sociale
- ☐ Sécurité
- ☒ Transports/infrastructures
- ☒ Tourisme

Priorité pour le territoire :

DÉTAIL DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Communauté de communes de Marie-Galante/Commune de Grand-Bourg

AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Etat / Région/ Département/Commune de Grand-Bourg/ Caisse des Dépôts et Consignations

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

En 2014, Grand-Bourg a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs : commune de 5 179 habitants (2015), soit plus de la moitié de Marie-Galante, elle est marquée par une diminution globale de sa population, un niveau moyen des salaires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

faible, un taux important de non-diplômés (47,2 %), un niveau de prix renchéri par la double insularité et des ménages parmi ceux disposant le moins de ressources de toute la Guadeloupe. La Commune de Grand-Bourg concentre l'activité économique de l'île, avec 56,9 % des entreprises et une offre de services et de commerces la plus diversifiée de l'île, mais fragilisée.

Les enjeux de la revitalisation sont donc :

- Pour les Marie-Galantais, besoin de conforter et structurer un cadre de vie grand-bourgeois au cœur des activités quotidiennes (achats, services), en favorisant un développement économique et commercial équilibré et en fournissant l'accès aux équipements et services publics
- Pour les Grands-Bourgeois, besoin de préserver leur identité patrimoniale tout en améliorant le cadre de vie (mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine) et certains logements n'offrant pas la qualité attendue, voire indignes
- Porte d'entrée de Marie-Galante, Grand-Bourg est la première image perçue par les touristes : une augmentation de la qualité perçue du bâti et une restructuration de l'urbanité, dans le respect de l'identité patrimoniale marie-galantaise, doit permettre de soutenir le développement touristique de l'île. Il s'agit aussi de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- Exposée à tous les risques, la commune de Grand-Bourg est également partiellement frappée par des risques de submersion marine sur sa frange littorale : la revitalisation doit prendre en compte et améliorer la résilience du territoire et du bâti

La revitalisation a ainsi pour objectif de :

- Conforter et densifier l'activité économique : centre-bourg perçue comme porte d'entrée de Marie-Galante et tête de réseau dans un fonctionnement économique mutualisé de l'île
- Conforter et densifier la population résidente avec un cadre de vie requalifié, un patrimoine historique réhabilité, des logements revalorisés et une nouvelle offre adaptée sur les dents creuses, des commodités et services en rapport avec les besoins de la population, un nouvel essor économique favorisant le maintien des jeunes ménages
- Circonscrire strictement l'action publique sur un secteur prioritaire, le triangle dont les sommets sont le port, la mairie et l'église, particulièrement favorable à l'effet levier pour mobiliser l'investissement privé

DESCRIPTIF DU PROJET

A la suite d'une procédure de dialogue compétitif, la Commune de Grand-Bourg est en train de négocier un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, comportant 11 lots de travaux répartis sur six ans (infrastructures et bâtiments). Intégrant le contexte et les objectifs précédemment décrits, ces 11 lots comportent les éléments essentiels suivants :

- Valoriser la richesse du paysage : « Ville botanique ombragée »
- Valoriser le patrimoine : « Patrimoine vivant », prendre conscience qu'habiter Grand-Bourg, c'est habiter son patrimoine, l'inscrire dans la modernité actuelle (« Case House » pour le tourisme, « Cases.com » pour les entrepreneurs, « Cases Mer » promenade de la Caraïbe)
- Dynamiser le tissu économique : « Appréhension globale de vitalité et d'attractivité », interaction de tous les projets urbains. Le sport, la culture, le patrimoine, la nature, les thés pays sont autant de supports économiques et complémentaires au tourisme, au commerce, à la pêche et à l'agriculture.
- La relation à la mer : renouveau des « Modes de vie du bord de mer »
- Les mobilités d'aujourd'hui et de demain : « Urbanité douce », inscription dans le mouvement de transition écologique des territoires, valorisation des déplacements doux, dans un schéma de circulation moins invasif mais efficace



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

- Habiter l'espace de la ville : « Sensation d'être instinctivement accueilli », pour les habitants et les visiteurs, se sentir bien dans une ville où se trouve ce qui fait, anime et enrichit le quotidien, démarche d'un projet citoyen autour d'une concertation large

Lot 1 : Rénovation de la place de l'Eglise, requalification de la rue Furcie Tirolien, création d'un bâtiment « culture tourisme »

Lot 2 : Requalification de la gare maritime en halle publique, construction de nouveaux locaux « compagnies et douanes », création de la balade du littoral de part et d'autre de la halle

Lot 3 : Aménagement de la nouvelle zone « Agoulous / bokits », aménagement du Square du débarcadère, plantations et espaces verts

Lot 4 : Requalification du boulevard de la Caraïbe, nouveau parvis et pistes cyclables

Lot 5 : Requalification de la rue Beurennon, création d'une placette d'entrée de rue

Lot 6 : Transformation du centre Bishop, requalification des rues secondaires

Lot 7 : Requalification de la rue Mortenol, de la rue Pasteur et des abords de l'église, aménagement de la ravine Bambara

Lot 8 : Réalisation de nouvelles zones de parking en retrait du littoral, construction de nouveaux guichets pour les loueurs, aménagement et appropriation des cœurs d'îlot

Lot 9 : Suppression de certains parkings en bord de mer, réaménagement du parking municipal, réaménagement du port de pêche, construction du village des pêcheurs

Lot 10 : Réalisation des espaces de sport du bord de mer, place du Fortin, aménagements paysagers

Lot 11 : Réalisation des équipements supplémentaires, aménagement des digues et de la plage des pêcheurs, réalisation du deck de l'embouchure de la ravine Bambara

Cette première phase de travaux ne concerne que les lots 1 et 2.

COUT DU PROJET phase 1 1,885 M€																		
Coût total (€)			2019				2020				2021				2022		Coût total	
	Coût Etat	Investissement : BOP 123	500K€				500K€										1 000 000€	
		Fonctionnement :																
	Coût partenaires Région	Investissement :	220K€				225K€										445 000 €	
		Fonctionnement :																
	EPCI		220€				220K€										440 000€	
	Coût total	Investissement :	940K€				945K€										1885000	

PROJECTION BUDGETAIRE POUR L'ETAT																		
Les financements prévus figurent-ils déjà au CPER en cours ? ☒ Oui																		
Durée totale de l'action :											2019 - 2022							
Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022				
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	
Lot 1																		
Lot 2																		

NB : Le financement de la phase 2 du projet pourra être intégré au contrat lors de la révision de celui-ci à mi-parcours si les travaux de la phase 1 sont en voie d'achèvement. La phase deux fait donc partie des projets à conventionner dans une seconde phase

Fiche action n°9 Restauration écologique de la zone des Caps de Capesterre de Marie-Galante

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°9	
Maître d'ouvrage	CCMG



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Domaine thématique	Environnement et Cadre de Vie
Date, durée ou période de réalisation	2022-2026
Lieu	Le projet est localisé sur le LITTORAL de la commune de Capesterre de Marie-Galante au lieu-dit LES CAPS
Nature et service	Travaux – Acquisition matériels – Restauration écologique
Budget	3 732 000 € HT
Financement	80 % Etat : 2 985 600 € - 20 % Région : 746 400 €
Objectifs	Les sargasses stockées depuis 2014, date des premiers échouages significatifs, sur le site des Caps ont engendré une détérioration rapide des milieux naturels, avec la disparition de la flore des milieux secs de surface et progressivement la disparition des arbres et arbustes, dont les racines ont été atteintes par les lixiviats. Ainsi cette forte pression anthropique a généré des dégradations écologiques et des ruptures écosystémiques qu'il convient de rétablir en parallèle de l'organisation d'un schéma vertueux de traitement des algues jusqu'à leur valorisation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Cibles	Le projet réhabilitation et de restauration écologique des Caps se déclinera en 5 actions visant à rétablir l'intégrité du site, assurer une protection à long terme du milieu marin et in fine une restauration des fonctions écologiques et écosystémiques de ce littoral : Action 1 : Nettoyage du site Action 2 : Protection du milieu marin Action 3 : Libération des terrains du CDL Action 4 : Restauration écologique, protection de la faune et la flore terrestre et suivis de la reprise des espèces floristiques et faunistiques) Action 5 : Traitement en continu des sargasses collectées avec un plan de gestion
Acteurs concernés par le projet	- Commune de Capesterre de Marie-Galante - Collège et écoles du bourg de la commune - Collectif Anti-sargasses de Marie-Galante - Association des Commerçants de Capesterre de Marie-Galante - Association des Marins et Amis du Pays Marie-Galante - AMAPMG - Réseau de protection des Tortues Marines - Cellule PULSAR - Région - CCMG
Résultats attendus	- La libération des terrains du Conservatoire du Littoral - La gestion des lixiviats par drainage et filtration pour arrêter la pression anthropique - La restauration écologique par voie naturelle et repiquage d'espèces indigènes rares et menacées - La protection de la faune et de la flore terrestres - La réalisation de plateformes de séchage et de compostage des sargasses pour initier une démarche vertueuse de gestion, de traitement et valorisation des algues sargasses - L'éducation à l'environnement par des actions de sensibilisation pour une prise de conscience citoyenne de la nécessité de préservation et restauration des espèces et des milieux -
Activités principales	- Collecte et traitement des sargasses / Préservation de la biodiversité
Point de vigilance	La loi Littoral de 1986 impose aux communes littorales des règles d'aménagement spécifiques, codifiées par l'article L121-24 du code de l'urbanisme. Ainsi, les forêts proches du rivage doivent être préservées comme Espaces Remarquables du Littoral (ERL). Ces espaces sont définis en Guadeloupe et font partie intégrante du



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Schéma d'Aménagement Régional (SAR) depuis sa révision en 2011. Le site d'épandage situé aux Caps regroupe cinq parcelles. Selon le règlement du PLU (en cours de validation), ces parcelles sont concernées par trois classifications. -
Calendrier prévisionnel en fonction du type d'exploitation	Janvier 2022 à décembre 2026 suivant une libération progressive sur 5 ans des parcelles du CDL. Projet réalisable en <u>une année</u> avec des engins adaptés à une excavation rapide des anciens dépôts

Fiche action n°10 Rénovation Energétique du Siège de la CCMG

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°10	
Maître d'ouvrage	CCMG

Territoire concerné	Siège de la CCMG, Grand-Bourg
Cibles	Usagers du bâtiment : agents de la CCMG, administrés, élus, prestataires
Contexte	Le personnel de la CCMG a intégré le bâtiment du siège en 2008. L'édifice a été construit en réhabilitant un bâtiment existant en pierre et en ajoutant 2 extensions métalliques de part et d'autre.
Problématique	Après 13 ans de service, le bâtiment connaît des pannes récurrentes de l'installation de climatisation et des dommages au niveau de l'isolation d'une partie de la toiture ainsi qu'au niveau de l'isolation de la façade mer et du hall d'accueil qui sont vitrés, non isolés, non protégés et exposés directement aux rayonnements solaires. De plus, dans le cadre de la Transition Energétique pour les Bâtiments, l'ADEME incite les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Afin de répondre à ces 2 problématiques, la CCMG a fait réaliser un audit énergétique complet du siège.
Enjeux et Objectifs	L'enjeu est ainsi de bénéficier d'un ouvrage qui répond aux normes environnementales et qui permet le travail des agents de la CCMG dans de bonnes conditions. L'objectif est donc de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment suivant les préconisations du diagnostic énergétique obtenu, et notamment de remplacer les équipements



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	nécessaires et d'optimiser les systèmes (particulièrement d'éclairage) afin de diminuer significativement la consommation d'électricité et l'émission de gaz à effet de serre pour faire passer la classe énergétique du bâtiment de D à B.	
Budget	Coût de l'opération 420 000 € H. T Travaux de mise en conformité : Etudes de mise en conformité : H. T	380 000 € H. T 40 000 €
Financement	Etat : DSIL – 50% Région – 20% ADEME – 10% EDF – 15% CCMG – 5% TOTAL	210 000€ 84 000€ 42 000€ 63 000€ 21 000€ 420 000€
Calendrier	Lancement consultation mission de maitrise d'œuvre : Octobre 2021 Etudes de conception 1^{er} trimestre 2022 ○ Délais Etudes 3 mois Travaux de rénovation énergétique 3^{ème} Trimestre 2022 ○ Délais des travaux : 6 mois Date de réception prévisionnelle : 1^{er} Trimestre 2023	

Fiche action n°11 Construction d'un centre technique intercommunal

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°11	
Maître d'ouvrage	CCMG

Domaine thématique	Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCMG est installé sur le site de l'ancien abattoir de Marie-Galante à Grande Savane. Ce site est inapproprié pour la gestion des services et pour assurer la maintenance de nombreux véhicules affectés à ce pôle. Le projet de réorganisation des services administratifs et des moyens logistiques est prévu sur le site de la zone d'activité de Grand'Anse située sur le territoire de la commune de Grand-Bourg.
Date, durée ou période de réalisation	Mission Programmation : Retard, fin prévue à décembre 2021 Mission AMO BIM : Lancement des consultations à octobre 2021 Etude de Conception MOE BIM : Lancement consultation au 1^{er} trimestre 2022 ○ Délais études de conception : 7 mois Travaux de construction du centre technique : 4^{ème} trimestre 2022 ○ Durée des travaux : 16 mois Mise en service du centre technique : 3^{ème} Trimestre 2024
Lieu	Grand'Anse sur la commune de Grand-Bourg



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Nature et service	Construction d'un bâtiment avec les fonctions suivantes : ○ Améliorer les conditions de travail du personnel administratif et agents technique (bureau d'accueil, réfectoire, salle de repos, sanitaires) ○ Création d'un garage pour protéger les véhicules équipés de nombreux composants électroniques ○ Créer un atelier mécanique pour faciliter les interventions de maintenance et de réparation
Budget	Coût estimé de l'opération 4 250 000 € H. T <i>Travaux de mise en conformité :</i> 3 750 000 € H. T <i>Etudes de mise en conformité :</i> 500 000 € H. T
Financement	ETAT DETR2022 : Région : CCMG : 150 000 € TOTAL = 4 250 000 € HT
Objectifs	La construction du centre technique intercommunal est indispensable : - Pour l'accueil du personnel du centre technique dans des bonnes conditions réglementaires et sanitaires - Répondre au besoin de garage et de mise à l'abri des intempéries des véhicules - Gestion de la collecte des ordures ménagères - Gestion et stockage du matériel et du parc de véhicules utilisés - Mutualisation des moyens par la mise en place d'un garage commun
Acteurs concernés par le projet	○ CCMG ○ Communes ○ Routes de Guadeloupe
Résultats attendus	○ La construction d'un bâtiment fonctionnel et évolutif ○ La création d'un atelier mécanique en capacité de traiter tous les problèmes mécaniques sur place et dans les meilleurs délais ○ Favoriser la mutualisation de certaines prestations directement
Point de vigilance	Contraintes d'urbanisme en raison de l'absence de PLU à Grand-Bourg La solution viendra de la conclusion de la procédure d'aménagement à retenir (permis d'aménager ou ZAC) qui est en discussion depuis 6 mois avec la DEAL pour la constructibilité de la ZA.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action n°12 Lutte contre les sargasses – Barrages déviants sur le littoral de Capesterre de Marie-Galante

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°12	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type : EPCI
Description de l'action	Construction d'une digue de 300 ml avec terre-plein au bourg et pose d'un barrage flottant de 400 ml à Petite-Anse sur la commune de Capesterre de Marie-Galante. Acquisition de matériels de collecte en mer
Partenaires	- Commune de Capesterre de Marie-Galante - Collectif Anti-sargasses de Marie-Galante - Association des Commerçants de Capesterre de Marie-Galante - Association des marins pêcheurs et amis du Pays Marie-Galante - Cellule PULSAR - Région - CCMG
Coût prévisionnel	Total estimatif : 8 587 500 € - MOE / Etude géotechnique / Etude d'impact Environnemental / modélisation de l'agitation / Contrôle pose des enrochements = 990 000 € - Digue en enrochement de 300 m = 6 000 000 € - Remblaiement zone d'enclôture = 600 000 € - Pose et entretien barrage flottant = 437 500 € - Matériels de collecte en mer = 560 000 € - Engin amphibie pousseur = 130 000 € - Navire de collecte/tapis convoyeur = 250 000 € - Tapis convoyeur déployable/tracteur = 90 000 € - Convoyeur mobile flottant = 90 000 €
Plan de financement	Etat 80 % = 6 870 000 € Région 20 % = 1 717 500 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Janvier 2022 – Consultation Bureau d'Etudes Mars 2022 – Lancement des études complémentaires Octobre 2022 - Consultation travaux et matériels Janvier 2023 – Lancement commandes barrage flottant et matériels de collecte en mer Juin 2023 – Lancement travaux construction digue au bourg Juillet 2023 – Réception/mise en service barrage flottant et matériels de collecte en mer Décembre 2024 - Achèvement et réception de la digue
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution du taux de PPM durant les périodes d'échouements massifs - Volume de sargasses collecté en mer - Evolution de la fréquentation touristique sur la Commune de Capesterre de Marie-Galante

Fiche action n°13 Aménagement des mares

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°13	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante
Contexte	La gestion de l'eau à Marie-Galante représente un enjeu majeur pour la population, l'île ne disposant pas de réseau fluvial. L'intérêt des mares est ainsi évident dans le cadre agricole. Pour le maraîchage et l'élevage en particulier, les mares sont le moyen le plus répandu et efficace de conserver l'eau. Les mares sont également, à Marie-Galante, des lieux suscitant un attachement patrimonial et culturel fort. Enfin, elles sont des zones humides



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	propices au développement d'une biodiversité riche qu'il est important de préserver.						
Problématique	Les mares sont des espaces fragiles susceptibles d'être dégradés par le manque d'entretien, la sécheresse en période de carême (décembre – juin) ou la pollution. Ce patrimoine est donc en danger. En effet le dernier inventaire recense 551 mares (-6% en 10 ans) pour une superficie de 376 773 m ² (-73 % en 10 ans) et met en lumière une tendance à la disparition des grandes mares et à leur remplacement par de petites mares au volume insuffisant pour subvenir aux besoins des agriculteurs.						
Enjeux et Objectifs	Afin de développer une agriculture solide et durable à Marie-Galante et ainsi atténuer la dépendance de l'île à l'importation de denrées alimentaires, il est nécessaire de pérenniser la ressource en eau toute l'année et donc de préserver les mares existantes. Il est pour cela nécessaire de mettre en place des mesures appropriées (entretien, restauration et aménagement) afin d'assurer leur bonne gestion. L'intérêt réside également dans la mise en valeur du caractère patrimonial de certaines mares (notamment celles liées aux grandes habitations) pour leur attrait d'agrément et touristique. 69 mares à enjeux ont été identifiées pour être les cibles prioritaires d'aménagement et de valorisation selon des critères de volume, de collectivité (nombreux utilisateurs) et d'intérêt écologique, dont 16 mares représentant 46% du volume total des mares de Marie-Galante.						
Financement	<table> <tr> <td>Office de l'Eau – 90%</td><td>45 000€</td></tr> <tr> <td>CCMG – 10%</td><td>5 000€</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>50 000€</td></tr> </table>	Office de l'Eau – 90%	45 000€	CCMG – 10%	5 000€	TOTAL	50 000€
Office de l'Eau – 90%	45 000€						
CCMG – 10%	5 000€						
TOTAL	50 000€						
Calendrier	Courant novembre 2021 : Consultation des partenaires et validation des diagnostics pour la réhabilitation d'une douzaine de mares d'abord sur l'ensemble du territoire de Marie-Galante ; soit 4 mares par commune. Fin décembre 2021 : Présentation des mares sélectionnées sur chaque commune et du contenu des études de réhabilitation. Courant janvier 2022 : Lancement des travaux de réhabilitation avec présentation des devis des entreprises devant intervenir.						



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Premier semestre 2022 : Accompagnement des porteurs de projets conformément aux préconisations de la CCMG et de l'Office de l'Eau conjointement.
--	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°14 Etude et travaux pour la réalisation d'un schéma
directeur des pistes cyclables**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°14	
Maître d'ouvrage	CCMG
Description de l'action	2/ Deuxième volet relatif au développement du vélo ' French Mobility » Ce deuxième volet de développement des mobilités douces s'est appuyé sur l'AAP Vélo 2 qui s'est déroulé entre mars et juin 2021, pour lequel la CCMG a été lauréate et dont les objectifs poursuivis sont les suivants : AVELO2 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME qui a permis de soutenir 220 territoires peu et moyennement denses, soit près de 16 millions d'habitants, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable. Cet AAP s'articule autour de 4 axes : Axe 1: la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables (établissement d'un schéma directeur des mobilités actives, réalisation d'un diagnostic pour les entreprises et les écoles, réalisation des études opérationnelles) Axe 2: l'expérimentation de services vélo (mise en place de parcs de stationnement , installation de recharges VAE et de services de location VAE, maintenance et réparation des vélos) Axe 3: l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées (sécurité et entretien des pistes au profit des scolaires et personnes âgées) Axe 4: le recrutement d'un (e) chargé (e) de mission vélo au sein de la CCMG Il s'inscrit dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'organisation des mobilités (LOM) qui permet aux communautés de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité. Le programme AVELO 2 a vocation à encourager le développement de politiques cyclables cohérentes avec les autres politiques de mobilité et avec les politiques cyclables des autres échelons territoriaux (EPCI voisins, département, région).
Partenaires	ADEME

Coût prévisionnel	Ce projet est estimé à 502 350 Euros avec un financement ADEME validé à 302 050 Euros soit 60 % du coût total
Plan de financement	Etat : 100 000€ ADEME : 302 050€ CCMG 100 300€
Calendrier	Appel a projet 2 ^e trimestre 2021 Lancement du projet (études et recrutement) Fin 2021 à fin 2022 Travaux à partir du 2 ^e trimestre 2022 jusqu'à fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action n°15 DIVD Mobilité électrique CCMG et French Mobility

Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°15	
Maître d'ouvrage	CCMG
Type de projet	Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation
Partenaires	Etat / ADEME /+ DEAL service transports – Action inscrite au DIVD
Diagnostic et enjeux	Dans l'objectif de limiter l'empreinte écologique des transports, l'île vise un équipement à 100% de véhicules électriques et d'équipement techniques d'ici 20 ans. Pour entreprendre cette mutation, la communauté de communes souhaite montrer l'exemple en équipant sa flotte de 100% de véhicules électriques et transformant les outils techniques en électrique d'ici 5 ans. Par ailleurs, et dans l'objectif de limiter l'empreinte écologique des transports individuels et de favoriser les mobilités douces, la CCMG souhaite améliorer les équipements publics favorisant les déplacements doux et souhaite proposer un service de vélos électriques en libre-service.
Descriptif du projet	1/ Volet équipement de la Collectivité en véhicules électriques : La collectivité se doit d'être vertueuse et de montrer l'exemple. Ainsi, elle souhaite faire évoluer son parc vers 100% de véhicules électriques. Déjà 6 véhicules circulent sur le territoire pour les services publics. L'ambition est maintenant de proposer des véhicules pour le service de collecte des déchets,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

pour le service portuaire et pour les services administratifs 100% électriques. L'avantage de ces véhicules réside dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la pollution sonore, la réduction des charges de fonctionnement.

Concernant les outillages des agents, le matériel électrique, outre ses vertus en matière de réduction de l'empreinte carbone, permet de réduire l'impact sur la santé par la réduction du bruit des moteurs, la suppression des vapeurs de moteurs et améliore le confort d'utilisation réduisant la fatigue, les blessures et le stress du matériel traditionnel.

Une ombrière de recharge électrique alimentée par des panneaux photovoltaïques sera construite au centre technique. Un équipement de recharge sera également installé au siège de la CCMG.

Définition des besoins :

Véhicules et équipements pour le service portuaire

1 véhicule électrique type « Kangoo » 5 places

1 souffleur électrique

1 tondeuse autopropulsée électrique

1 débroussailleuse électrique

1 tondeuse autoportée électrique

1 nettoyeur haute pression 160 bars + 1 robot laveur en mer (déchets et pollution)

Véhicules et équipements pour le service collecte des encombrants

1 camion type Gamme 6 Goupil avec plateau basculant ; ampliroll ; 2 bennes / 1 grue plateau

1 camion type Gamme 4 Goupil avec long plateau et laveur haute pression

1 camion ampliroll 3,5 T avec 5 bennes amovibles

2 bennes complémentaires de 6 m³ + 2 bennes complémentaires de 15 m³

Véhicules et équipements pour le service espaces verts (sentiers de randonnées, littoral, espaces protégés)

2 camions type Gamme 6 Goupil avec plateau basculant ; ampliroll ; 2 bennes / 1 grue plateau

4 roues de tracteurs pour réparation

3 souffleurs électriques

4 débroussailleuses électriques

1 tondeuse autoportée électrique + 1 petite tondeuse autotractée électriques

2 broyeurs à végétaux électriques

1 nettoyeur haute pression 160 bars

3 perches élagueuses électriques

Véhicules et équipements pour le service de collecte des OM

2 mini- BOM électriques

Véhicules et équipements pour le service administratif

1 véhicule électrique type « Kangoo » 5 places



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Equipements de surveillance et de recharges 1 ombrière photovoltaïque de recharge électrique 1 recharge reliée aux panneaux solaires du siège de la CCMG + sur le port 1 dispositif de vidéo surveillance des garages de type caméra solaire Parallèlement, une formation spécifique pour l'entretien et la maintenance des véhicules électriques sera dispensée aux agents en charge de ces véhicules. Ce premier volet sera financé par l'État à ainsi que la collectivité.	
Cout	Etat	680 000€
	CCMG	220 000€
	TOTAL	900 000€



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°16 Réhabilitation et requalification de la zone d'activités de Grand 'anse

Orientation stratégique n°3	Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île
Action n°16	
Maître d'ouvrage	CCMG

Domaine thématique	La zone d'activités de Grand'Anse est située sur le territoire de la commune de Grand-Bourg. Elle est implantée sur la seule zone UX de Marie Galante qui accueille déjà l'usine sucrière et l'abattoir intercommunal en arrêt pour le moment. La zone s'étend sur une surface de 4,8 hectares décomposée en 31 lots de 800 m² à 1 800 m²
Date, durée ou période de réalisation	Démarrage études de Conception : 25 juin 2020 ○ Délais études et démarches administratives : 18 mois Travaux de réhabilitation : 4^{ème} trimestre 2022 ○ Délais travaux : 9 mois Mise en service prévisionnelle de la ZA : 3^{ème} 2023
Lieu	Grand Bourg
Nature et service	Proposer des parcelles aménagées au sein d'un parc d'activités économiques pour accueillir les entreprises du territoire et des équipements publics structurants : centre technique intercommunal et déchetterie.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Budget	Coût de l'opération 1 500 000 € H. T <i>Travaux de mise en conformité :</i> 1 <i>355 000 € H. T</i> <i>Etudes de mise en conformité :</i> 145 000 <i>€ H. T</i>
Financement	DETR : 368 500 € Région ; 981 500 € CCMG : 150 000 € TOTAL = 1 500 000 € HT
Objectifs	L'aménagement de la ZAC s'avère nécessaire pour différents enjeux : ○ Répondre aux besoins de foncier économique des entreprises locales ○ Créer un espace de mutualisation et de dynamisation du territoire, ○ Terminer l'aménagement d'un secteur décrié et inachevé
Acteurs concernés par le projet	○ CCMG ○ Région ○ Chambres consulaires ○ Porteurs de projets économiques de Marie Galante • Production de bières artisanales (brossage, fermentation, embouteillage, vente) • Vente et réparation (Poids lourd et matériels) • Fabrication de meubles (cuisine et salle de bain) • Bricolage (vente et stockage) • Loisirs (complexe Bowling)
Résultats attendus	Les aménagements de la ZA consisteront en la requalification de l'existant dans un premier temps, puis l'extension sur une bande de terrain avoisinante au Sud dans un second temps. Ainsi, les travaux prévoient : ○ Le terrassement des parcelles et leurs abords, ainsi que la végétation, ○ La remise en état des voiries et accotements, ○ La mise en conformité des réseaux secs : électricité, téléphone, fibre optique, éclairage public, ○ La mise en conformité des réseaux humides : eau pluviale, assainissement, eau potable, protection incendie, ○ Le mobilier urbain et la signalétique.
Point de vigilance	○ Contraintes d'urbanisme en raison de l'absence de PLU à Grand-Bourg : la procédure d'aménagement à retenir (permis d'aménager ou ZAC) est en discussion depuis 6 mois avec la DEAL.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	○ Intégrer la zone d'activité dans un ensemble plus vaste comprenant l'environnement de l'usine sucrière et des équipements alentours
Chargé du dossier	Ange ZEBY GOBA Responsable du Pôle Ingénierie et Développement Durable



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action n°17 Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes
/Schéma de Mutualisation**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n°4	Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale
Action n°17	Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes /Schéma de Mutualisation
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Marie-Galante



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Description de l'action	Le contexte financier de la Communauté de Communes de Marie Galante et des trois communes de l'île est fragile voir critique ; c'est pourquoi les 4 établissements publics se sont engagés, tout au long de l'année 2021 dans un projet innovant visant à réaliser des économies importantes dans les années à venir. La mutualisation de certains services semblait répondre aux enjeux et est devenue un objectif incontournable sur le territoire. Il est à noter que le service commun constitue l'un des outils juridiques les plus abouti en matière de mutualisation. Un schéma de mutualisation a été produit, fruit de plusieurs mois de concertation et de travail entre la CCMG et les collectivités Marie-Galantaises (élus, responsables de pôles, agents, syndicats...) avec l'appui d'une consultante interne et d'une chargée de mission, recrutées, à cet effet, par la CCMG. Grace à l'obtention d'une subvention FSE, les salaires de ces deux agents ont été intégralement pris en charge par cette subvention pour l'année 2021. Pour procéder à la mise en œuvre concrète des orientations du schéma, quatre services communs sont, d'ores et déjà en cours de création officielle. Un accord a été trouvé entre les 4 entités sur l'élaboration des conventions. Celles-ci doivent maintenant être votées dans les instances représentatives du personnel avant d'être signées par les Maires et la Présidente. A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un résumé des services communs d'ores et déjà actés entre la CCMG et selon les domaines tout ou partie des communes de l'île. Service commun informatique - entre la CCMG et les 3 communes Les trois communes ainsi que la CCMG ont exprimé le besoin d'un Responsable des Services Informatiques (RSI). Ce dernier aura pour mission d'assurer la cybersécurité, d'homogénéiser et d'améliorer le parc informatique (matériels, logiciels et services associés) et d'assurer une assistance technique. Le service commun informatique sera également composé d'un technicien informatique (adjoint technique catégorie C) qui sera chargé d'apporter une assistance technique de premier niveau. Ce dernier travaillera uniquement pour la commune de Grand-Bourg et la CCMG. L'homogénéisation informatique est une base nécessaire à la poursuite de la mutualisation entre les quatre structures. Le coût du service commun est intégralement pris en charge par les structures bénéficiaires du service en fonction d'un ratio d'intervention par collectivité ou EPCI au prorata du temps passé.
------------------------------------	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Service commun direction générale – entre la CCMG et la commune de Grand-Bourg

La commune de Grand-Bourg ne parvenant pas à recruter de DGS depuis plusieurs mois et le DGS de la CCMG quittant ses fonctions au printemps 2022, il s'est avéré opportun de créer un service commun Direction Générale avec un Directeur général mutualisé. Ce nouveau mode d'organisation aura pour objet de fluidifier le travail entre les deux structures, d'apporter de la simplicité dans la mise en œuvre des projets communs et d'optimiser le fonctionnement de ces deux entités, tout en veillant à préserver l'intérêt de chacune d'entre elle.

Le directeur Général mutualisé pourra également poursuivre le travail de mutualisation en direction de l'ensemble des communes, et développer le travail à l'échelle intercommunale sur l'ensemble du territoire.

Le coût du service commun est intégralement pris en charge par les 2 établissements bénéficiaires du service à hauteur de 50% pour la CCMG et 50% pour la Commune.

Service commun prévention, hygiène, sécurité – entre la CCMG et la commune de Grand-Bourg

Les obligations réglementaires en matière de prévention d'hygiène et de sécurité au travail ne sont aujourd'hui pas toutes appliquées. Ces dysfonctionnements ne permettent donc pas de garantir la sécurité des agents et engagent la responsabilité civile et pénale des administrations et des élus. La création de ce service commun a vocation à prévenir les risques professionnels et la pénibilité du travail, notamment à travers le recrutement d'un conseiller prévention. En parallèle, un Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP) va être réalisé durant le premier trimestre 2021 avec l'aide d'un prestataire certifié.

Le coût du service commun est intégralement pris en charge par les 2 établissements bénéficiaires du service à hauteur de 75% pour la CCMG et 25% pour la Commune de Grand Bourg.

Service commun ressources – entre la CCMG et la commune de Grand-Bourg

L'objectif de ce service commun est, dans un premier temps, de procéder au recrutement ponctuel d'un consultant interne, expert en ressources humaines qui, à travers des formations ciblées, permettra aux équipes de monter en compétences ; assurera la conformité des actes et procédures des dossiers des agents ; élaborera une vision transversale sur les perspectives d'évolution des ressources humaines, permettant aux entités d'avoir une lisibilité sur les marges



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	de manœuvre possibles pour contenir leur masse salariale. Son temps d'intervention sera réparti à 40% pour la CCMG afin de poursuivre la mise en œuvre et le développement du schéma de mutualisation et 60% au sein de la commune de Grand Bourg afin de développer une politique RH permettant de répondre aux enjeux économiques de la commune. Les communes de Capesterre et de Saint-Louis pourront bénéficier ponctuellement des services de l'expert technique via la prestation de service. Le coût du service commun est intégralement pris en charge par les 2 établissements bénéficiaires du service à hauteur de 40% pour la CCMG et 60% pour la Commune. En parallèle, un plan de formation mutualisé est mené, en partenariat avec le CNFPT. Des actions de modernisation à destination des agents ainsi que des usagers sont à mettre en œuvre.																																																		
Partenaires	Fond Social Européen / communes																																																		
Coût prévisionnel	Les dépenses principales représentent des dépenses de personnel, en premier lieu pour la consultante interne et la chargée de mission. Mais également l'achat de logiciel permettant d'offrir des services dématérialisés en interne ou aux usagers ainsi que des formations à destination des agents.																																																		
Plan de financement	<table><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Libellé</th><th>Direct / indirect</th><th>Fonctionnement / investissement</th><th>Montant</th></tr><tr><td>Dépenses de fonctionnement (frais généraux de structure)</td><td>Dépenses de fonctionn</td><td>Direct</td><td>Fonctionnement</td><td>12 478,09 €</td></tr><tr><td>Dépenses de personnel</td><td>Dépenses directes de p</td><td>Direct</td><td>Fonctionnement</td><td>111 635,47 €</td></tr><tr><td>Dépenses de prestations externes de service (formation)</td><td>Prestations externes</td><td>Direct</td><td>Fonctionnement</td><td>10 000,00 €</td></tr><tr><td>Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés</td><td>Dépenses indirectes (forfait 15% des dépenses de personnel)</td><td>Indirect</td><td>Fonctionnement</td><td>16 745,32 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Total</td><td>150 858,88 €</td></tr><tr><td>Ressources</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fond social européen</td><td></td><td></td><td></td><td>150 858,88 €</td></tr><tr><td>CCMG - apport en nature</td><td></td><td></td><td></td><td>22 628,83 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>TOTAL</td><td>173487,7126</td></tr></table>	Postes de dépenses	Libellé	Direct / indirect	Fonctionnement / investissement	Montant	Dépenses de fonctionnement (frais généraux de structure)	Dépenses de fonctionn	Direct	Fonctionnement	12 478,09 €	Dépenses de personnel	Dépenses directes de p	Direct	Fonctionnement	111 635,47 €	Dépenses de prestations externes de service (formation)	Prestations externes	Direct	Fonctionnement	10 000,00 €	Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés	Dépenses indirectes (forfait 15% des dépenses de personnel)	Indirect	Fonctionnement	16 745,32 €				Total	150 858,88 €	Ressources					Fond social européen				150 858,88 €	CCMG - apport en nature				22 628,83 €				TOTAL	173487,7126
Postes de dépenses	Libellé	Direct / indirect	Fonctionnement / investissement	Montant																																															
Dépenses de fonctionnement (frais généraux de structure)	Dépenses de fonctionn	Direct	Fonctionnement	12 478,09 €																																															
Dépenses de personnel	Dépenses directes de p	Direct	Fonctionnement	111 635,47 €																																															
Dépenses de prestations externes de service (formation)	Prestations externes	Direct	Fonctionnement	10 000,00 €																																															
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés	Dépenses indirectes (forfait 15% des dépenses de personnel)	Indirect	Fonctionnement	16 745,32 €																																															
			Total	150 858,88 €																																															
Ressources																																																			
Fond social européen				150 858,88 €																																															
CCMG - apport en nature				22 628,83 €																																															
			TOTAL	173487,7126																																															



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Courant 2018 : Candidature au FSE Mars 2021 : lancement de la mission avec la prise de poste de la consultante interne et de la chargée de mission Septembre 2021 : livraison du schéma de mutualisation 2022 : mise en œuvre concrète des actions proposées dans le schéma 31/12/2022 : fin de la subvention
Indicateurs d'évaluation proposés	Constitution d'une équipe projet pour l'évaluation du dispositif. Nombre d'agents ayant bénéficié de formation dans le cadre du plan de formation mutualisé.

Fiche action n°18 Evolution potentielle du service public de transport scolaire vers un réseau mixte de service public intégrant les voyageurs réguliers

Orientation stratégique n°4	Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale
Action n°18	
Maître d'ouvrage	CCMG



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Territoire concerné	La CCMG exerce depuis 1990, la compétence d'AOT principalement le service public de transport scolaire (depuis la loi Notré du 7/08/15 en tant qu'AOM). Possibilité de transférer cette compétence à la région.
Domaine thématique	Il s'agit de partir de l'optimisation des circuits du transport scolaire, réalisée en 2019 pour répondre aux besoins de la population en matière de transport public. Assurer le service public de Transport scolaire et de voyageurs : ○ Fréquence des rotations ○ Amplitude du service
Période de réalisation	Mise en œuvre prévisionnelle du marché : 01/09/2022
Lieu	Les trois communes de l'île : Consistance du réseau à déployer : 4 lignes régulières « structurantes » et le maintien de 6 lignes scolaires (ouvert aux voyageurs)
Nature et service	Pôle Ingénierie et Développement Durable Transport-Mobilité
Budget	Estimation prévisionnelle (étude en cours) : Transports scolaires + Transports de voyageurs : 1 700 000 € à 1 900 000 €/an Prévisions de recettes : ○ Participation des parents 30 000 €/an ○ Voyageurs 700 00 €/an



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Financement	Transports Scolaires : ○ CR ○ Parents ○ CCMG Transports de Voyageurs : ○ Voyageurs ○ CCMG ○ Autres partenaires (CR) ???
Objectifs	Dans le cadre de la transition énergétique : ○ Réduire le trafic de véhicules ○ Mettre en place des transports collectifs et des moyens de déplacements moins polluants pour l'environnement ○ Améliorer la qualité de la desserte en transports publics ○ Réduire le coût du transport pour l'usager et les maîtriser pour la collectivité ○ Régulariser le service de transport public pour la mise en place de conventions
Cibles	○ Habitants de l'île ○ Scolaires ○ Touristes
Acteurs concernés par le projet	○ Les élus ○ Les transporteurs ○ Le public des scolaires ○ Les voyageurs (population, touristes)
Résultats attendus	○ Mise en place d'un service public régulier de transport de voyageurs : ○ Marché public ○ Régie ○ Concession de service public
Activités principales	○ Transports
Point de vigilance	○ Prévoir un processus d'information régulière pour obtenir la validation des élus sur la démarche engagée et ses objectifs ○ Privilégier la concertation avec la population
Calendrier prévisionnel en fonction du type d'exploitation	<u>Marché Public</u> ○ Durée de la procédure : 6 à 8 mois à compter de la publication du DCE <u>Concession de Service Public</u> ○ Durée de la procédure : 8 à 10 mois (plutôt 10 mois en cas de négociation avec les candidats) à compter de la publication du DCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Mise en œuvre est prévisionnel le 01/09/2022
--	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche Action n°19 : Etude prévention et lutte contre la pauvreté



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n° 4	Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale
Action n° 19	Etude prévention et lutte contre la pauvreté
Maître d'ouvrage	CCMG
Description de l'action	La CCMG porte et anime le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité sur Marie-Galante autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (gendarmerie, polices municipales, CCAS, milieu associatif...). Les origines de la délinquance sont nombreuses. Pour appuyer les actions et les orientations à mettre en œuvre par les acteurs institutionnels et associatifs du territoire dont le CISPD, il semble nécessaire d'établir un diagnostic territorial portant sur les origines de la pauvreté et de l'exclusion à Marie-Galante et définissant des solutions opérationnelles à mettre en œuvre. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté (SNPLP) lancée en octobre 2018 dotée de moyens importants (10 milliards d'euros au niveau national) et d'ambitions fortes avec 5 engagements qui s'articulent autour de deux logiques : celle de la prévention et celle de l'accompagnement, un appel à Projet relatif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Guadeloupe a été lancé. Doté de 50 000 € par projet, il peut accompagner les territoires pour identifier les déterminants de la pauvreté et de l'exclusion. La réalisation d'un diagnostic suivi d'actions opérationnelles entre dans le champ de l'AAP. Un dossier a donc été déposé dans les délais (avant le 21 novembre) présentant la réalisation d'une étude devant identifier les origines et les déterminants des situations d'exclusion et de pauvreté. Une fois ce diagnostic établi, des solutions opérationnelles devront être proposées sous forme de fiches actions. Ces solutions seront : - Organisationnelles : comment les structures locales peuvent s'organiser pour déployer les meilleures solutions pour prévenir, accompagner et résoudre les situations identifiées ; - Financières : quels moyens mobiliser pour apporter des solutions et d'où mobiliser ces moyens ? - Opérationnelles : comment accompagner sur le terrain les acteurs de ces thématiques pour inverser la pauvreté et réduire les exclusions. Diagnostic et propositions d'actions seront élaborées en associant les acteurs du territoire sous la forme d'ateliers, d'enquêtes,
Partenaires	ETAT/CONSEIL DEPARTEMENTAL /ACTEURS DU SOCIAL
Coût prévisionnel	Diagnostic : 60 000 €
Plan de financement	Etat : 30 000€



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Département : 20 000€ CCMG : 10 000€
--	---



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	- Consultation pour le choix du bureau d'études : janvier à février 2022 - Choix du prestataire : 15 mars 2022 - Début de l'étude : 15 avril - Restitution : 15 septembre - Accompagnement à la mise en œuvre des 1ères actions : octobre à décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Fiche action n°20 : « Acquisition de matériels informatiques et
bureautiques**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Orientation stratégique n°4	Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale
Action n°20	Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité
Maître d'ouvrage	Commune de Capesterre de Marie-Galante
Maître d'ouvrage	Collectivité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Description de l'action	Le contexte pandémique a permis de dévoiler les insuffisances existantes au sein de notre collectivité pour répondre au mieux aux besoins de la population. Les services administratifs ont été confrontés à des difficultés pour travailler dans le respect des gestes barrières dans les locaux tels qu'ils sont configurés aujourd'hui. Le télétravail présente une opportunité pour la commune de Capesterre de Marie-Galante de : ▪ S'inscrire dans une démarche innovante d'organisation du travail, ▪ Réduire les risques de contagion du personnel, ▪ Moderniser les services administratifs visant l'e-administration. L'existence d'un cadre réglementaire en la matière facilite sa mise en œuvre. Cependant, il n'en demeure pas moins que la commune fragilisée par les dépenses liées au phénomène des Sargasses, dispose de peu de marge de manœuvre pour avoir les moyens techniques et financières nécessaires à la mise en place du dispositif. Répondre à l'appel à projet « Renforcer les capacités administratives pour accompagner le développement du territoire » lancé par la Région Guadeloupe, pourrait être une solution pour faire « l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques » et entrer dans l'ère de l'e-administration Le coût estimatif est d'environ 60 500 € HT										
Partenaires	EUROPE (fse)										
Coût prévisionnel	<table><tr><th>N° LOT</th><th>DESIGNATIONS</th><th>QTE</th><th>COÛT € HT</th><th>COÛT € TTC</th></tr><tr><td>1</td><td>Postes ordinateurs portables type PC ou MAC</td><td>28</td><td>36 400</td><td></td></tr></table>	N° LOT	DESIGNATIONS	QTE	COÛT € HT	COÛT € TTC	1	Postes ordinateurs portables type PC ou MAC	28	36 400	
N° LOT	DESIGNATIONS	QTE	COÛT € HT	COÛT € TTC							
1	Postes ordinateurs portables type PC ou MAC	28	36 400								



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	2	Tablettes	10	3 000	
	3	Casques micro anti bruit sans fil	30	3 000	
	4	Casques micro anti bruit avec fil	20	2 000	
	5	Rétroprojecteurs	2	4 000	
	6	Ecrans portables pour rétroprojecteur	2	300	
	7	Afficheur	1	300	
	8	NAS (Serveur de stockage en réseau) avec partage VPN	1	500	
	9	supports élévateurs réglables en hauteur pour l'ergonomie du poste de travail	10	2 500	
	10	Claviers filaires	10	500	
	11	Souris	10	500	
	12	Installation, distribution et mise en oeuvre des postes et autres matériels bureautiques		2000	
	13	Marge de différence 10%		5 500	
	TOTAL			60 500	65 642,50

Plan de financement	Coût HT de l'opération	FSE	Commune
	60 500 €	48 400	12 100
	100 %	80 %	20 %



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Calendrier	Publication AAPC - Consultation (MAPA) : 07/12/2021 Réception des plis : 20/12/2021 Délibération : 22/12/2021 Réponse à l'appel à projet : 30 décembre 2021 Acquisition des matériels : dès notification de la décision d'attribution de la subvention. Soit au premier trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	